LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

ABONNEMENTS

	3 Mois	6 Mois	Un An
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard et Basses-Alpes	5 fr.	9 fr.	17 fr.
Autres départements et l'Algérie	6 fr.	11 fr.	20 fr.
Etranger (Union postale)	9 fr.	17 fr.	30 fr.

Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

N° 14.033 — QUARANTIÈME ANNEE — **VENDREDI 9 JUILLET 1915**

LE NUMÉRO **5** CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 — Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : **1 fr.** — Réclames : **1.75** — Faits divers : **3 fr.**
Après Chronique Locale, la ligne : **5 fr** — Chronique Locale : **10 fr.**
Les Insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

L'Allemagne et l'Amérique

Le vieux Dieu Allemand est en train de jouer un assez méchant tour à son peuple. Que l'Allemagne, domestiquée et façonnée à son image par la Prusse, soit la nation élue, cela ne fait plus de doute aujourd'hui pour personne. L'histoire est là pour l'attester. Quand Bismarck étranglait le Danemark, sautait à la gorge de l'Autriche, tendait à Napoléon III, par la falsification de la dépêche d'Ems, le piège grossier où devait choir la France, il ne faisait qu'obéir, en serviteur docile et soumis, à la volonté divine. La protection du Ciel ne devait pas abandonner l'héritier de la politique bismarckienne. Si Guillaume II a tiré l'épée, c'est parce que l'empereur des Germains, « instrument, glaive et représentant du Très-Haut » sur la terre, a vu se déchaîner contre son empire la jalousie et l'envie des nations de l'Europe. La Belgique elle-même, la petite et pacifique Belgique, ne s'est-elle pas laissée gagner par la contagion ? Qu'elle ne s'en prenne qu'à elle, si elle expie si durement sa faute.

Mais la *grâce* pangermanique ne souffle pas seulement sur les têtes souveraines, ni sur ceux qui les approchent. Les plus humbles mortels en subissent également les effets. Herr Professor Erick Münter en est la preuve. Comme la kaiser, il rêve pour l'Allemagne d'hégémonie mondiale. Pourquoi pas ? Pourquoi le ciron serait-il moins sensible à la gloire que l'éléphant ou le plus puissant monarque ? Pourquoi Erick Münter serait-il moins ambitieux pour son pays que l'empereur lui-même ? Et il agit en conséquence.

La France, l'Angleterre, la Russie, l'Italie ne sont pas disposées à goûter bénévolement les douceurs et les charmes de la paix germanique, Guillaume II se résout — avec peine s'entend — mais se résout, pour les amener à de meilleurs sentiments et à une compréhension plus saine de leurs intérêts, à déchaîner sur le monde la plus effroyable calamité qui ait jamais désolé l'humanité. Il faut bien que les destins s'accomplissent. Si un empereur est fou, que les peuples gémissent, courbent la tête et soient décimés. Ainsi le veut, paraît-il, jusqu'à nouvel ordre, l'organisation politique et sociale, au moins en Allemagne. Guillaume II fait tuer des millions d'hommes et verser des larmes de sang, il reste *Empereur*. L'Histoire a de ces ironies : elle dira sans doute de lui qu'il voulut jouer au *conquérant*.

Malheur aux individus, comme aux nations, qui s'opposent à la réalisation du rêve pangermanique ! Erick Münter a pensé qu'il avait le droit de lancer l'anathème tout comme son auguste maître. Car, s'il est devenu, par la naturalisation, citoyen américain — ce que les journaux ont oublié de nous dire — il est certainement resté Allemand de cœur et d'âme. Or, dans le conflit qui met aux prises la Barbarie et la Civilisation, M. Pierpont Morgan a laissé voir que ses sympathies n'allaient pas précisément aux violateurs des traités, aux assassins de la Belgique, aux massacreurs de vieillards, de femmes et d'enfants, aux bandits et aux pirates qui, en coulant, contrairement au droit des gens, le *Lusitania*, ont fait périr tant d'innocents, parmi lesquels de nombreux Américains. Grave imprudence !

Imprudence plus grave encore, M. Pierpont Morgan a la sympathie agissante. La banque qui porte son nom, n'a pas cessé, depuis le début des hostilités, de prêter aide et assistance à la France. Elle a également assisté la Grande-Bretagne dans ses arrangements financiers relatifs à la guerre. Enfin, s'il faut en croire le *New-York Herald*, « M. Morgan « s'était mis à la tête d'un groupe de « banquiers qui se disposait à souscrire « au nouvel emprunt de guerre anglais « pour une somme de cent millions de « dollars. » Ajoutez à cela que les Etats-Unis continuent à envoyer aux alliés matières premières et munitions, comme ils en enverraient à l'Allemagne, si l'Allemagne pouvait les transporter, et vous comprendrez pourquoi et comment le bras du Germano-Américain Erick Münter s'est armé contre le Sénat de Washington d'abord, contre M. Pierpont Morgan ensuite. « J'ai voulu, dit-il, mettre fin à l'exportation des munitions. » C'est évidemment le mobile qui lui a mis le revolver au poing et qui lui a fait emporter dans ses deux valises deux bâtons de dynamite, une grande bouteille de nitro-glycérine et plusieurs boîtes de cartouches.

Mais qui lui a inspiré son acte ? « Je suis chrétien ! » s'est-il écrié, paraît-il, devant le tribunal correctionnel. Joli cri, qui a dû faire plaisir aux Erzberger et aux Lasson ! Et comme le juge insistait pour savoir qui lui avait inspiré son attentat, Erick Münter a ajouté, en montrant le Ciel : « Cela m'est venu d'en haut ! » Que les prédications et les agissements des Dernburg et des Bernstorff aient influé sur l'esprit faible de l'Herr Professor d'allemand, et non pas de français comme il a essayé de le dire d'abord, c'est possible : les journaux américains considèrent même la chose comme vraisemblable. Mais ce qu'il importe de retenir c'est que de l'aveu du criminel, c'est le Vieux Dieu allemand qui a armé son bras.

M. Pierpont Morgan, grâce à son sang-froid et à sa force, secondés d'ailleurs par le dévouement et le courage d'une femme admirable, a pu échapper à la mort. Ses blessures, affirme-t-on, sont légères. La France entière, dont il est l'ami, apprendra avec joie son prompt et complet rétablissement. Mais quel sort attend Erick Münter ? Le Vieux Dieu allemand l'abandonnera-t-il ? Que dis-je ? Le Vieux Dieu allemand, las des familiarités impériales autant que des crimes commis par les hordes teutonnes, abandonnerait-il le kaiser lui-même ? Ce qui est sûr, c'est que le geste de l'Herr Professor, plus Allemand qu'Américain, n'est pas de nature à ramener à l'Allemagne les sympathies perdues de la fière et puissante Amérique.

Henri Michel.

PROPOS DE GUERRE

Pour la Fête Nationale

J'ai conscience de faire œuvre utile en encourageant, pour mon humble part, l'idée que quelques-uns de mes aimables lecteurs m'ont confiée : Des lettres m'arrivent de plusieurs côtés. M. Severin Baudouy, receveur buraliste à Sainte-Cécile (Vaucluse), m'écrit :

Tous les fonctionnaires ou retraités répondront à cet appel. Il importe donc d'attirer l'attention de ceux qui pourraient ne pas y penser. J'y travaille depuis que j'ai eu connaissance de la proposition de l'ouvrier de Toulon.

Et voici encore la lettre que m'adresse M. L. Beautheac, président de l'Association amicale des surveillants des Ponts et Chaussées des Bouches-du-Rhône :

Monsieur,

Comme président de l'Amicale des Surveillants des Ponts et Chaussées, veuillez me permettre ces quelques lignes : Sous le titre *Pour la Fête Nationale*, vous voudrez bien ajouter notre modeste corporation. Oui, monsieur, tout pour notre belle France !

Malgré que bien des nôtres soient au front avec nos enfants, nous voulons, nous qui attendons avec confiance la victoire de nos armées, offrir à la Défense Nationale notre journée du 14 juillet 1915. Pour cela je fais appel au patriotisme et à la bonne volonté de tous nos collègues pour que soit remis à notre trésorier, M. Brandi, le montant de cette journée qui sera versé à l'adresse que vous voudrez bien nous indiquer.

M. A. Giraud, secrétaire de l'Asile des Aliénés de Pierrefeu, approuve en ces termes notre idée :

Nous nous sommes intéressés à l'article que M. André Négis a fait paraître dans le numéro du *Petit Provençal* du 6 juillet, et par lequel il soumet aux lecteurs de votre journal l'idée d'un commis de perception de Marseille qui demande des fonctionnaires de l'Etat, des départements et des communes, voire même des retraités, un geste généreux en abandonnant leur traitement de la journée du 14 juillet.

Notre ville compte un bon nombre de budgétivores, ainsi que les qualifie notre camarade de la perception, qui se feront certainement un devoir de laisser au profit de la nation leur traitement de la journée du 14 juillet.

En qualité de correspondant du *Petit Provençal* et de budgétivore, noés répondons de grand cœur à cet appel. Nous sommes convaincus qu'à Pierrefeu tous les fonctionnaires de l'Etat, du département et de la commune, tous les retraités, et ils sont nombreux, s'empresseront de verser le montant de leur traitement ou de leur retraite de la journée de la Fête Nationale.

J'ai reçu aussi la visite d'un fonctionnaire de la ville de Marseille qui, en m'apportant son adhésion personnelle à l'idée, a cru pouvoir m'affirmer que, malgré les lourds sacrifices que nos employés municipaux se sont imposés depuis le début de la guerre, ses collègues accueilleraient volontiers la proposition d'un prélèvement représentant le gain d'une journée, à l'occasion de la Fête Nationale.

Voilà donc des encouragements, et combien précieux, à l'idée que les lecteurs du *Petit Provençal* ont bien voulu me charger de répandre. Cinq jours nous séparent du 14 juillet. C'est plus qu'il n'en faut pour que dans chaque administration, chaque bureau, chaque magasin, chaque atelier l'initiative soit prise, par une personne qualifiée, de recueillir les sommes correspondantes à une journée ou à une demi-journée de traitement, d'appointement ou de salaire.

Cette petite opération admise et organisée, rien ne sera plus simple ni plus facile de verser les sommes ainsi recueillies soit à une Œuvre de secours militaire (j'ai cité l'Œuvre d'assistance du Soldat au Front), soit tout simplement à la Trésorerie générale, avec la mention accompagnant les noms des souscripteurs : « Versement pour servir à l'Œuvre de la Défense Nationale ».

Ayant eu déjà l'occasion, depuis la guerre, d'effectuer de ces sortes de versements, je me mets à la disposition des personnes embarrassées qui voudraient, chacune dans leur sphère, prendre l'initiative de ce geste patriotique.

ANDRE NEGIS

Plus de Coton !

Londres, 8 Juillet.

Une dépêche de New-York, au *Daily Telegraph*, annonce que l'Association Américaine de Commerce de Berlin, qui publie une brochure hebdomadaire sur les conditions générales de l'Allemagne pendant la guerre, annonce dans son dernier *Bulletin pour les Etats-Unis*, sous la date du 12 juin, que le prix du coton brut à Brême, s'est élevé d'une manière dangereuse, ayant monté jusqu'à trente cents la livre, par suite de l'action du gouvernement britannique tendant à empêcher l'entrée du coton en Allemagne.

Le prix était de 22 cents la livre avant l'entrée de l'Italie dans la guerre, et de 12 cents avant la guerre même. Les chiffres indiquent qu'une quantité considérable de coton pénétrait en Allemagne par l'Italie pendant la neutralité de cette puissance. Depuis l'entrée de l'Italie dans la guerre, dit le *Bulletin*, les fabriques ont augmenté les prix de 25 % et les prix des produits du coton se sont élevés de 19 %.

En prévision d'une rapide diminution des stocks, une plus grande hausse encore est probable.

Le *Bulletin* ajoute que la Suède a mis l'embargo sur le coton, et que l'importation de cette denrée en Allemagne a cessé complètement.

Les bulletins de cette association commerciale, qui arrivent à New-York à des intervalles très irrégulières, avaient toujours fait preuve, jusqu'à présent, d'un grand optimisme.

Lire à la 4e page

Fils de Française

341e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 8 Juillet.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

Dans la région au nord d'Arras, plusieurs actions d'infanterie assez violentes se sont développées au cours de la soirée et de la nuit entre Angres et Souchez.

Au nord de la route Béthune-Arras, une attaque allemande précédée d'un très fort bombardement a été complètement repoussée.

Au nord de la station de Souchez, nous avons prononcé une attaque qui nous a permis de nous rapprocher du village. Nous nous sommes emparés d'une ligne de tranchées allemandes après en avoir exterminé tous les défenseurs à coups de grenades et de pétards, et nous avons progressé au delà. Nous avons fait quelques prisonniers et pris un canon.

Soissons a été bombardé.

En Argonne, la fusillade et la canonnade ont duré toute la nuit.

Au lever du jour, dans la région de Marie-Thérèse, les Allemands ont essayé de sortir de leurs tranchées. Ils ont été repoussés.

Entre Meuse et Moselle, nuit très agitée.

En forêt d'Apremont et au bois Le Prêtre, bombardement, feu de mousqueterie, jet de bombes et de pétards, mais sans actions d'infanterie, si ce n'est entre Fey-en-Haye et le bois Le Prêtre, où deux attaques de l'ennemi ont été enrayées.

Le général Gouraud aux Dardanelles

Notre photographie a été prise au camp français de la presqu'île de Gallipoli quelques jours à peine avant que le général Gouraud, commandant du corps expéditionnaire d'Orient, fût blessé. On peut voir le général Gouraud, en casque, les bras croisés, devant le poste de commandement, entouré des généraux Bailloud et Messemond et du colonel Girodon.

Avec le Corps Expéditionnaire d'Orient

Une remise de décoration

— D'un de nos correspondants particuliers —

Péninsule de Gallipoli, 25 juin 1915.

Ce soir, 26, a eu lieu la remise solennelle des décorations par le général Gouraud. Notre colonel qui avait préparé l'attaque, le colonel Girodon, blessé après que l'action eût été bien enchaînée, a été nommé commandeur de la Légion d'honneur. Toutes les citations qui ont été faites à l'ordre du C. E. O. mériteraient d'être connues, tant elles touchent au sublime par l'héroïsme et l'abnégation dont elles témoignent.

C'est le commandant Carlier, fait hier officier de la Légion d'honneur pour s'être, à l'assaut du 21 juin, malgré une blessure reçue sur le front de France, rapidement porté de la compagnie du 2e ligne aux premières qu'il a dépassées, électrisant tout le régiment et avoir, par les dispositions prises et par son attitude, assuré jusqu'à la relève du lendemain soir le maintien d'unités très éprouvées par le feu dans les tranchées conquises.

Le lieutenant Gouges Michel qui, au même assaut, sut, dans un instant critique, arrêter une contre-attaque des Turcs et exerça, jusqu'à la relève, le commandement de son bataillon dont il était resté le seul officier, (fait chevalier de la Légion d'honneur).

Le sous-lieutenant Murat, descendant du Prince, qui commandait une compagnie de mitrailleuses, fut enseveli deux fois par les obus, et, restant le seul officier de sa compagnie, trouva, malgré les commotions, l'énergie nécessaire pour réorganiser les tranchées conquises. (Fait chevalier de la Légion d'honneur).

Il faudrait tous les citer, jusqu'aux simples soldats, qui furent héroïques. Dans ces circonstances, d'ailleurs, le sang-froid, l'énergie, la bravoure, la ténacité sont monnaie courante. Cependant, parmi toutes les citations admirables, il en est deux qui méritent d'être plus particulièrement retenues : elles caractérisent l'héroïsme patriotique de ceux qui luttent ici.

Voici la première ; elle se passe de tout commentaire :

Laporte Henri, sergent au 2e régiment de marche d'Afrique, engagé à 45 ans pour la durée de la guerre dans la compagnie de son fils, blessé le 21 juin à 8 heures, puis à 3 heures de l'après-midi, n'a quitté la tranchée *conquise* qu'à 5 heures en demandant l'autorisation de rechercher le corps de son fils, tué à l'assaut.

Voici l'autre, sa simplicité pourrait la laisser passer inaperçue :

Sous-lieutenant A..., du 176e, blessé cinq fois au cours de l'assaut du 21 juin, la dernière fois dans les tranchées turques.

Sentez-vous toute cette abnégation du soldat qui, couvert de sang, déchiré, douloureux, ne tient compte ni de ses souffrances, ni de sa vie constamment en péril, et chez qui chaque coup reçu ne fait qu'exalter la volonté d'arriver à l'ennemi et de le vaincre.

Eh bien ! le 21 juin, ils ont été des centaines comme cela. J'ai vu moi-même des blessés qui n'avaient quitté les premières lignes que sur l'ordre de leurs chefs et qui déploraient d'avoir dû cesser de se battre. De leurs blessures, ils n'en parlaient que pour déplorer qu'elles les aient forcés à quitter les tranchées turques où ils s'étaient déjà installés. C'est à croire que souffle, au cours de ces combats, un vent de folie héroïque. Et moi qui ne suis guère plus qu'un spectateur ici, je sens tout ce que la France devra à ceux qui tombent chaque jour pour assurer, au prix de leur sang, la victoire de la Patrie.

TESTIS.

Le Messie !

Londres, 8 Juillet.

Le *Jewish World* se fait l'écho d'un bruit extraordinaire qui circule en Russie, et suivant lequel le kaiser, pendant une visite à Lodz serait entré à la synagogue et aurait annoncé à la Congrégation qu'il était le Messie attendu par les juifs et qu'il avait été envoyé par Dieu pour les sauver.

La Violation de la Neutralité américaine par le Monténégro

Washington, 8 Juillet.

A propos de l'arrêt imposé à Portland (Orégon) à un train portant 147 Monténégrins, qu'on soupçonnait être des recrues enrôlées en violation des lois de la neutralité, on affirme, dans les milieux officiels, que ces Monténégrins n'ont été l'objet d'aucune arrestation. Si, dit-on, il s'était agi de Français ou d'Allemands, aucune objection n'aurait été faite à leur circulation, parce que tous les hommes en France et en Allemagne sont inscrits sur les listes de l'armée et qu'aucun recrutement n'est nécessaire.

Pour les Monténégrins, au contraire, il faut leur faire contracter un engagement et le fait de leur persuader de s'engager constitue une violation de la neutralité.

Suivant les dernières dépêches, ces Monténégrins ont été autorisés à continuer leur voyage, leur chef ayant déposé une caution de dix mille dollars en attendant sa comparution sous l'inculpation d'avoir amené des hommes à contracter un engagement.

LA GUERRE

L'Ennemi attaque furieusement sur notre front

Il est partout repoussé

Paris, 8 Juillet.

Le Conseil des ministres, réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré, s'est entretenu de la situation diplomatique et militaire.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 8 Juillet.

Depuis dix jours, l'ennemi multiplie ses attaques sur notre front. On dirait qu'il tâte partout pour trouver le point le plus faible ou le moins fort, et il faut reconnaître que ses coups sont d'une extrême violence. A quoi riment ces attaques ainsi répétées, qui coûtent terriblement à l'ennemi et qui se brisent invariablement contre notre ligne immuable ? Il est impossible de le savoir. Les nouvelles d'après lesquelles l'état-major allemand préparerait une nouvelle ruée formidable sont-elles exactes ? On en doute, parce que ces informations sont d'une source quelque peu suspecte. Cependant, il paraît bien vrai que d'importants mouvements de troupes ont lieu en Belgique, et ceci a une signification très claire.

D'autre part, comme je l'ai dit souvent, l'ennemi a des raisons de ne pas attendre pour courir encore une fois la chance de forcer le destin. Il sait que plus nous allons et plus les forces des alliés augmentent. Dès lors, on peut penser qu'il est pressé d'en finir.

Quoi qu'il en soit, on doit noter avec joie l'insuccès total de toutes ses offensives depuis l'Artois jusqu'en Alsace.

Le succès russe dans la région au sud de Lublin, quarante kilomètres au sud de cette ville, est certes très intéressant, parce qu'il démontre que nos alliés ont gardé leur puissance offensive, mais il ne modifie pas la situation générale des armées en présence.

J'ai dit que l'ennemi s'affaiblissait à mesure qu'il avançait en Pologne, tandis que les Russes se fortifient au contraire. Il n'en reste pas moins que ceux-ci doivent éviter, avant tout, de se voir couper ou envelopper. Ils vont avoir un point d'appui solide. La question qui se pose est de savoir s'ils ont maintenant assez de munitions et assez de troupes pour accepter une rencontre décisive avec des certitudes de vaincre.

La flotte italienne vient de perdre une de ses unités de combat. L'épreuve ne fera que raffermir la volonté et la résolution de notre alliée qui poursuit la lutte avec beaucoup de courage et de science au milieu des plus grandes difficultés.

Ces derniers jours, les Autrichiens ont attaqué sur presque tout le front avec une grande ténacité. Ils ont été partout repoussés.

D'ici très peu de temps, les opérations de ce côté prendront une envergure en proportion avec la guerre formidable.

MARIUS RICHARD.

Le Président de la République sur le front

Paris, 8 Juillet.

Le président de la République a passé aux armées les journées de mardi et de mercredi.

Il s'est d'abord rendu à Hébuterne où il a visité nos lignes de défense et vu le terrain gagné à la ferme de Toutvent.

Puis, il est allé féliciter les troupes des divers corps d'armée qui ont pris part, depuis quelques semaines, aux opérations engagées au nord d'Arras.

Les Héritages des Soldats morts pour la Patrie

Une Circulaire de M. Briand

Paris, 8 Juillet.

M. Aristide Briand, ministre de la Justice, a déposé à la Chambre des députés, un projet de loi dont l'exposé des motifs fait connaître en ces termes les grandes lignes :

La loi de Finances du 26 décembre 1914 a, par son article 6, exonéré de l'impôt de mutation par décès les parts recueillies par les ascendants et descendants et par les veuves dans les successions des militaires et marins tués à l'ennemi ou morts de blessures reçues ou de maladies contractées pendant la guerre, et de toutes personnes tuées par l'ennemi au cours des hostilités. Ainsi le législateur a entendu que le Trésor ne fît aucun prélèvement sur la succession de ceux qui sont morts pour la France, au moins lorsqu'on se trouve en présence de veuves ou d'héritiers en ligne directe; il a voulu que l'héritage laissé par le défunt arrivât intact jusqu'à eux. Mais d'autres frais risquent de grever plus ou moins lourdement et d'absorber pour une large part les successions des militaires et marins ou des victimes civiles de la guerre. Il importe de réduire ces frais dans toute la mesure du possible et, tout en préservant le patrimoine que les veuves et héritiers en ligne directe sont appelés à recueillir, de faciliter et de hâter le règlement des successions.

C'est à quoi tendent les circulaires du ministre de la Justice des 20 et 27 février et 29 juin 1915, insérées au *Journal officiel* des 22 et 28 février et 1er juillet.

La circulaire du 20 février a trait à l'exemption en cette matière des droits de toute nature afférents aux réunions et délibérations des Conseils de famille des orphelins mineurs, et celle du 29 juin à l'application de l'Assistance judiciaire, au règlement en justice ou à l'amiable des successions.

La circulaire du 27 février, préconisant toutes les fois que les circonstances le permettent le recours au régime exceptionnel institué par l'article 8 de la loi du 12 avril 1906 sur les habitations à bon marché, et l'article premier de la loi du 10 avril 1908 qui, pour les immeubles visés par ces lois, permettent par dérogation au Code civil de maintenir l'indivision ou d'en sortir sans les formalités ordinaires du partage au moyen d'une simple attribution sur estimation du conjoint survivant ou à l'un des co-héritiers.

Mais les lois existantes sont insuffisantes pour parer à toutes les nécessités de l'heure. Il nous a paru que les principes excellents posés par les lois de 1906 et 1908, qui n'ont qu'un domaine d'application étroitement circonscrit, devraient être généralisés et étendus au règlement de toutes les successions ci-dessus visées pour les bien en dépendant.

En premier lieu, conformément aux dites lois, il convient de favoriser temporairement le maintien de l'indivision. L'expérience a montré, en effet, que souvent la nécessité du partage en justice, qui peut être imposé s'il se trouve un mineur ou un interdit parmi les co-héritiers ou s'il y a désaccord entre les parties majeures et maîtresses de leurs droits, risque d'avoir des conséquences fâcheuses au point de vue des intérêts de la famille; or, ces conséquences sont plus funestes encore dans une période comme celle que nous traversons actuellement. Il paraît donc indispensable de prendre des mesures pour empêcher la liquidation immédiate de la succession et d'instituer un mode d'indivision forcé qui permette d'ajourner les partages et licitations contraires à l'intérêt bien entendu des parties. De plus, il serait loisible aux parties, lorsque le moment serait venu de faire cesser l'indivision, d'en sortir autrement que par un partage opéré dans les conditions et suivant les formalités prescrites tant par le Code civil que par le Code de procédure civile. L'attribution sur estimation dans les formes simplifiées de certains biens compris dans l'actif successoral à la veuve ou à l'un des co-héritiers serait admise.

Enfin, dans les cas où cette procédure d'attribution sur estimation ne pourrait être appliquée, nous avons pensé que les formalités établies en matière de partages, licitations et ventes judiciaires dans un but de protection, devraient être rendues moins dispendieuses en même temps que moins compliquées.

Les règles nouvelles formulées en vue : 1° Du maintien temporaire de l'indivision; 2° De la simplification des formalités de partage à défaut de l'application de la procédure d'attribution sur estimation ne seraient pas limitées aux successions des militaires et marins et des victimes civiles de la guerre; elles s'étendraient à toutes successions ouvertes depuis le commencement des hostilités jusqu'à l'expiration d'un an à compter d'une date à déterminer après la cessation des hostilités.

L'efficacité de la protection recherchée pour les intérêts des familles des militaires ne serait que mieux assurée par cette extension et l'intérêt général y trouverait avantage. On ne saurait, en effet, ne pas se préoccuper des conditions dans lesquelles se feraient les ventes d'immeubles, celles de fonds de commerce et d'autres biens encore au lendemain de la cessation des hostilités si le marché qui aurait à subir un resserrement de capitaux prévu comme inévitable se trouvait encore déprimé par la surabondance des offres. Moins il y aura de licitations et de ventes au jour où commencera la liquidation de la crise, plus facilement la dépréciation générale qu'elle entraîne ira en s'atténuant. Moins lourde sera la charge des frais faite aux co-partageants, aux vendeurs ou à leurs créanciers, et ce sera pour le bien du pays.

L'Italie contre l'Autriche

Communiqué officiel italien

Rome, 8 Juillet.

Le grand état-major italien fait le communiqué officiel suivant :

Dans le val d'Aone, l'ennemi a tenté une attaque contre notre position de Passo-di-Campo. Il a été repoussé avec de grandes pertes.

En Cadore, notre artillerie lourde a ouvert le feu contre les ouvrages de La Corte, dans le haut de la vallée de Cordevole et de la Tagliata-Tre-Sassi, au passage de Valporala, les endommageant sérieusement.

En Carnie, outre la vaine tentative habituelle dans la direction du Pal Grande, nous avons repoussé les attaques ennemies contre nos positions de Passo-Pramosio et de Monte-Scharnitz. Les combats continuent avec des progrès lents, mais constants, sur le plateau Carnique, où, dans les journées du 4 au 7 juillet, nous avons fait 1.400 prisonniers.

Dans la nuit du 6 juillet, un de nos dirigeables a bombardé efficacement un important embranchement de chemins de fer, au nord d'Opoina.

Dans la matinée du 6, une de nos escadrilles d'aéroplanes a réussi à lancer de nombreuses bombes sur le champ d'aviation autrichien, près d'Aisevizza, à l'est de Goritz, y causant des incendies.

Un autre aéroplane a lancé des bombes sur la gare de Nabresina. Les aviateurs ont été obligés de se retirer, mais ils sont rentrés indemnes.

L'administration des pays occupés

Rome, 8 Juillet.

Le commandement suprême vient de prendre une ordonnance afin de pourvoir à l'administration des paroisses restées sans titulaires dans les pays occupés et auxquelles la loi autrichienne confiait en outre les services de l'état civil.

Prévenant le désir des populations, et après des ententes préalables avec les autorités ecclésiastiques munies des instructions pontificales, le commandement suprême confie la plupart des paroisses à des prêtres mobilisés dans le service sanitaire et appartenant à des régions limitrophes du royaume.

La population accueille ces mesures avec une vive satisfaction.

On cite à ce propos l'épisode suivant qui montre l'esprit de la population civile attachée aux services d'utilité publique. Des travailleurs engagés par le Secrétariat des Affaires civiles étaient occupés à moissonner le blé pour le compte de la population indigène absente, dans un territoire encore à portée de l'artillerie ennemie. Plusieurs bombes vinrent à tomber non loin d'eux. Il suffit qu'un des ouvriers rappelât à ses compagnons l'importance de la tâche qu'ils accomplissaient pour la nourriture de la population, et pour ajouter à la force de résistance victorieuse du pays, pour que tous, sans hésiter, continuassent leur besogne, malgré le danger auquel ils étaient exposés.

La population a abandonné Goritza

Genève, 8 Juillet.

La *Tribune de Genève* dit que le chef de gare de San-Peter, bifurcation de la ligne venant de Trieste, confirme que toute la population a abandonné Goritza, où il ne reste que les troupes autrichiennes et les troupes allemandes arrivées dès les premiers jours.

On remarque une grande disproportion entre les soldats et les officiers allemands, ceux-ci étant presque aussi nombreux que ceux-là.

Une partie des officiers affectés au commandement des troupes autrichiennes est venue de Galicie. Bien que Goritza, à cause de ses puissantes défenses, soit réputée inexpugnable, la ville a déjà été gravement endommagée par les attaques italiennes.

Les communications par chemin de fer sont coupées, mais par les routes qui traversent le plateau Carso, on peut rejoindre la voie ferrée à Lubiana et on a déjà commencé l'expédition de convois automobiles vers ce point où se fait la concentration principale des forces qui reviennent du front russe.

Le pape et l'Autriche

Genève, 8 Juillet.

On mande de Vienne que le pape a envoyé, par l'entremise du nonce autrichien, 5.000 couronnes pour la construction de chapelles de campagne sur le front autrichien.

La vie au quartier général italien

Rome, 8 Juillet.

Le *Giornale d'Italia* reçoit ces détails sur la vie des chefs d'armée italiens sur le front.

Le quartier général est installé dans une grande et vieille bâtisse percée de fenêtres toutes pareilles devant un jardin tout vert. Le travail commence dès 6 heures du matin et ne s'interrompt plus. Il est accompli par quelques dizaines d'officiers de l'état-major qui ont à leur tête les généraux Cadorna et Porro.

Tous deux vont souvent sur la ligne de feu, presque chaque jour. Peu de gens s'aperçoivent de leur passage.

Ils arrivent dans une automobile militaire sans aucun signe particulier qui les distingue, ils se dirigent vers les positions avancées pour observer et étudier, puis s'en retournent.

De rares soldats du front disent qu'ils ont vu le généralissime. On ne s'est pas douté de la venue des généraux, pourtant ils étaient au milieu des hommes sous la mitraille.

On raconte qu'il y a quelques jours les officiers ayant aperçu le général Cadorna le prièrent respectueusement de quitter la position dangereuse où il s'était placé.

Le général répondit simplement :

— « Une demi-heure d'observation directe en face d'une action militaire, vaut mieux qu'une demi-journée d'étude sur la carte », et il ne bougea pas.

Quand la nuit vient, le travail cesse au quartier général.

Les généralissimes, avec leur petite suite d'adjoints dînent au quartier général même, dans un grand réfectoire, autour d'une table frugale.

On parle encore rarement d'autres choses qui ne se rapportent directement à leurs communes préoccupations.

Puis, les généraux tiennent brièvement cercle avec leurs officiers. Le roi les honore parfois de sa présence.

A 10 heures, les chefs de l'armée vont se reposer.

Dans l'Adriatique

Un croiseur italien torpillé

Rome, 8 Juillet.

Le chef d'état-major de la Marine fait le communiqué officiel suivant :

Une reconnaissance en force a été accomplie, la nuit dernière, dans la haute Adriatique. Le croiseur Amalfi, *qui prenait part à cette reconnaissance, a été torpillé ce matin à l'aube par un submersible autrichien. Le croiseur a donné aussitôt fortement de la bande du côté gauche. Son commandant avant de donner l'ordre à l'équipage de se jeter à la mer a crié « Vive le roi ! Vive l'Italie ! » et tout l'équipage, rangé à l'arrière, avec un ordre et une discipline remarquables, lui a fait écho.*

Le commandant a quitté le dernier le bord, en se glissant le long du flanc du navire qui peu après a coulé.

La presque totalité de l'équipage et des officiers ont été sauvés par nos propres moyens. — *Signé*, THAON DI REVEL

La « Journée Française » en Angleterre

La Garden-party de Montagu-House

Londres, 8 Juillet.

Une garden-party avait été organisée par la duchesse de Somerset et Lady Paget, à Montagu-House, mise à la disposition des organisateurs de la « Journée Française ».

Cette somptueuse habitation située dans le quartier de Whitehall, appartient au duc de Buccleuch et est une des plus belles villas placées au cœur de Londres. Elle possède des jardins qui s'étendent jusqu'aux quais de la Tamise, elle offre un cadre admirable pour une grande fête.

Dix comptoirs de vente qui y avaient été installés ont fait de grosses recettes.

Les vendeuses appartenaient à la plus haute aristocratie anglaise. Parmi elles on doit citer la princesse royale, la princesse Maud, la princesse Arthur de Connaught, la comtesse Torby.

Un concert, auquel participaient principalement des artistes français, a été donné dans la salle de bal.

La reine Mary, la reine Alexandra et la reine Amélie de Portugal sont arrivées au moment où la fête battait son plein et sont restées plus de deux heures, donnant ainsi un gage de leur estime la plus affectueuse envers la France.

Une foule élégante et nombreuse a circulé tout l'après-midi dans Montagu-House, et les jardins, achetant des fleurs et des insignes aux couleurs françaises qui étaient vendus par onze jeunes filles.

LE DISCOURS DE LORD CURZON

Londres, 8 Juillet.

Parlant devant les trois reines et l'aristocratique assemblée de Montagu-House, à l'occasion de la « Journée Française », lord Curzon a dit notamment, dans un langage admirablement éloquent, que l'alliance franco-britannique est fondée, non seulement sur l'intérêt, mais sur l'affection réciproque des deux peuples, affection cimentée par douze mois de sacrifices, de souffrances et de larmes, et voilà que le symbole de la croix s'élève sur les tombes de milliers de soldats anglais et français, reposant côte à côte dans un sol consacré par l'héroïsme et dont l'ennemi ne parviendra pas à faire la conquête.

Cet ennemi comptait entrer dans Paris en septembre, et passer à Londres les fêtes de Noël. Ses canons, qui menacent actuellement Calais et Dunkerque, sont aussi pointés sur Douvres. La France et l'Angleterre combattent pour une cause commune, plus élevée encore que celle de la défense de leur territoire, elles combattent pour empêcher l'extinction de la liberté, cette flamme qui brûle depuis des siècles dans le sanctuaire des cœurs des deux peuples.

Cette alliance est celle des esprits et des corps. Les deux peuples ont revêtu la cuirasse pour vaincre ou périr.

Une victoire de l'Allemagne, a continué lord Curzon, serait l'occupation de leur territoire, la ruine de leurs ressources, la perte de leurs colonies, l'asservissement de leurs citoyens, la destruction de tout ce qui rend la vie précieuse ; ce serait un coup mortel porté à la civilisation et à l'humanité entière.

La France voit son sol envahi depuis un an, ses champs dévastés, ses villes et ses villages détruits, ses églises, cathédrales, monuments exquis de foi et d'art du passé, réduits en décombres, ses populations dispersées et soumises à des horreurs sans nom par un ennemi qui se trouve aussi rapproché de sa capitale qu'Oxford l'est de Londres. La France a perdu des centaines de mille de ses enfants, et cependant elle ne fait entendre ni plaintes, ni murmures et ne manifeste aucun symptôme d'hésitation ou de faiblesse. La gaieté du peuple français a fait place à une résolution inflexible et indomptable. La France n'a plus qu'un parti, ce parti est la nation.

Lord Curzon fait l'éloge de l'artillerie de la France, de l'habileté de ses canonniers, de sa puissance d'organisation et de sa science technique, qui ont donné maintes fois la victoire à ses alliés et à elle-même.

La France reste indomptée et indomptable, s'écrie l'orateur ; elle n'est, comme l'a proclamé M. Viviani, ni lassée ni résignée, et à l'approche du moment suprême elle conserve la ténacité et la résolution avec lesquelles elle n'a cessé jusqu'ici de faire face à tous les périls.

La France a ajouté des gloires nouvelles à ses glorieuses traditions, elle est pour l'Angleterre une source d'inspirations et pour toute l'humanité un exemple.

Nous sommes animés du même esprit qu'elle, comme elle nous sommes résolus à endurer, à durer, à tenir jusqu'au bout. Nous ne lâcherons pas le manche de la charrue sans avoir achevé notre sillon, si long et ensanglanté qu'il puisse être.

Nous étions avec la France au départ, nous serons avec elle à l'arrivée. Nous ne nous contenterons pas d'une solution incertaine ou prématurée, et alors cette alliance franco-anglaise, née dans les angoisses du danger commun, consacrée par le sang des peuples, couronnée par les résultats enfin obtenus, restera, je l'espère, un facteur permanent de l'histoire et de la vie de nos deux nations. La paix ne séparera pas ceux que la guerre a unis, et ce résultat de toutes les souffrances communes constituera la récompense suprême.

L'Action russe

Communiqué officiel russe

Pétrograde, 8 Juillet.

L'état-major du généralissime fait le communiqué officiel suivant :

Entre la Vistule et le Wieprz, dans la région de Lublin, des combats opiniâtres ont continué le 6 juillet, entre les villages de Yousefoff et d'Ourjefdoff. Des tentatives acharnées de l'ennemi pour s'emparer des hauteurs sur la rive droite du ruisseau de Podihpe sont demeurées vaines. Sur le cours supérieur de la rivière Ourjendovha, l'ennemi a prononcé de violentes attaques contre le secteur des villages de Skortchitze et d'Evounine. Les attaques de l'ennemi ont été repoussées et nous l'avons rejeté dans un désordre complet le long de la chaussée conduisant à Krasmik et des rivières Bystritza et Korsajewka, où l'organisation de l'ennemi forme un saillant.

Nos troupes ont continué, le 6 juillet, à développer avec succès la conrte-attaque commencée la veille et l'ennemi a été contraint de passer à la défensive.

Au cours de cette journée, nous avons fait sur ce front un total d'au moins 2.000 prisonniers, et nous avons enlevé plusieurs mitrailleuses.

Dans le secteur de Korsajewka jusqu'à Wieprz, des attaques isolées de l'ennemi, au nord des villages de Guescheieff et d'Olkhovetz, et près de Tarngoura, prononcées dans la matinée du 6 juillet, ont pareillement échoué.

Entre le Wieprz et le Bug occidental, combat d'artillerie.

Dans ce secteur, l'ennemi a tenté de progresser seulement dans la région du village de Maslomentche, au sud de Groubechoff, prononçant une offensive en masses compactes, mais il a été facilement arrêté par notre feu.

Sur les routes venant de Lvoff, entre les villes de Kamenka et de Gliniany, dans la soirée du 5 juillet, l'ennemi a passé à l'offensive sur de nombreux points, lançant dans le combat des forces importantes au sud du village de Iamno. Cependant, il n'a obtenu de succès nulle part et essuyant de fortes pertes il a été contraint d'arrêter son mouvement.

Sur les autres fronts, aucun changement.

Dans l'ensemble de notre disposition, en quelques endroits seulement, engagements partiels et isolés, combats d'artillerie, et sur quelques points, guerre de sape acharnée.

La situation devient plus favorable

Pétrograde, 8 Juillet.

Examinant les opérations sur le front russe, tous les critiques militaires estiment que la situation est actuellement plus favorable qu'elle ne l'était quelques jours auparavant.

Le rôle prédominant appartient toujours à la région située entre la Vistule et le Bug, où les combats achèvent la lutte grandiose de Galicie.

Quant à la situation entre la Vistule, la Wierpz et le reste du front, notre avance force l'ennemi à étendre énormément la ligne de ses troupes, détruisant ainsi le plan d'enserrement colossal des forces russes.

« J'ACCUSE ! »

Amsterdam, 8 Juillet.

Le journal *Het Volk* écrit que le livre *J'accuse !* est un document des plus importants et qu'il fait un effet considérable sur tous ceux qui le lisent.

— « L'auteur, déclare le journal socialiste, ne se contente jamais d'une vague indication ou d'une imprécise allusion. Il procède toujours par une argumentation solide et ferme, sans négliger le moindre détail. Cet écrivain allemand arrive, par son raisonnement, aux conclusions qui ont déjà été adoptées non seulement par les adversaires de l'Allemagne, mais encore par une écrasante majorité de la population des pays neutres sur le rôle de l'Allemagne et de l'Autriche pendant les négociations qui précédèrent la guerre. Le livre a été interdit en Allemagne, évidemment les milieux gouvernementaux allemands redoutent cette arme effroyable. Malgré ces mesures, le public européen lira *J'accuse !* et en tirera l'enseignement qu'il convient. »

Dans les Flandres

De nouveaux combats vont se livrer au nord d'Ypres

Londres, 8 Juillet.

On télégraphie de Rotterdam au *Daily Mail* :

L'action d'artillerie qui se poursuit au nord d'Ypres nous annonce de nouveaux combats violents dans cette région.

Les mouvements de troupes en Belgique continuent à s'opérer avec autant de secret que de méthode. Les munitions sont toutes arrivées à Gand.

Londres, 8 Juillet.

On télégraphie de Zurich au *Times* :

« Le trafic total des chemins de fer et des postes dans l'Allemagne centrale a été suspendu depuis quatre jours. Il s'agit de transporter des troupes du centre de l'Allemagne vers le front occidental. On signale le passage d'un grand nombre d'hommes à Coblentz et à Mayence. »

LA GUERRE AÉRIENNE

Le bombardement de Carlsruhe

Londres, 8 Juillet.

On télégraphie de New-York au *Daily Express* une nouvelle version de l'expédition aérienne sur Carlsruhe. Elle est donnée par le *New-York Herald*.

De nombreuse morts causées par le raid aérien sur Carlsruhe, dit ce journal, sont dues à la destruction par les bombes lancées, de l'usine de produits chimiques qui fabriquait les gaz empoisonnés. Ce sont ces gaz, libérés par l'explosion des réservoirs qui, se répandant dans les rues, ont fait la plupart des victimes.

Ces détails sont donnés par des voyageurs arrivant d'Allemagne. D'après eux, les résultats militaires du raid ont été très importants. Non seulement l'usine la plus grande de ce genre qui existe en Allemagne, a été presque complètement détruite, mais encore la gare du chemin de fer a été démolie, ce qui a paralysé le transport des troupes pendant plusieurs jours.

La Guerre en Orient

L'attaque des Dardanelles

Communiqué officiel anglais

Londres, 8 Juillet.

Le bombardement signalé dans le communiqué d'hier était le prélude d'une attaque de tout notre front de la péninsule avec des efforts particuliers sur certains points.

L'effort principal s'est porté au point de jonction de la section de la division navale avec la section française. A cet endroit, à 7 heures 30 du matin, les Turcs ont repoussé les troupes avancées et ont attaqué une partie de la ligne défendue par la division navale. Une cinquantaine de Turcs ont pris pied dans une de nos tranchées où quelques hommes de la division navale ont tenu bon. Néanmoins, nos réserves et nos soldats, qui s'étaient repliés, ont contre-attaqué aussitôt et chassé les Turcs de la tranchée.

Nos mitrailleuses et nos fusils ont complètement balayé une autre attaque contre la droite d'une section de la 29e division.

A notre gauche, les Turcs se sont massés dans un ravin au nord-est des tranchées récemment conquises par nous et ont tenté plusieurs attaques qui ont été enrayées par le feu de notre artillerie et la résistance de nos troupes.

La canonnade a cessé vers 11 heures du matin, quoiqu'elle eût été reprise par intermittences.

L'échec des Turcs a été complet.

De plus, tandis que nos pertes ont été négligeables, et que l'attaque n'a fait qu'une impression sur notre ligne, l'ennemi a ajouté un fort total à ses récentes pertes déjà très lourdes. Le décousu de ses attaques prouve qu'il lui est difficile de lancer son infanterie en avant pour affronter notre feu.

Les pertes turques s'élèvent à 180.000 hommes

Londres, 8 Juillet.

Le *Daily News* apprend de son correspondant à Athènes que suivant des informations reçues de Constantinople, les pertes turques aux Dardanelles sont évaluées à 180.000 hommes.

Les opérations de la flotte russe

Sébastopol, 8 Juillet.

Nos torpilleurs ont attaqué, dans le voisinage du Bosphore, un sous-marin turc qui a lancé une torpille sans résultat et qui, poursuivi par le tir précis des torpilleurs, s'est enfoncé dans l'eau sans qu'on puisse dire ce qu'il était devenu.

Lors du bombardement des côtes de Zounguldack, les vaisseaux russes ont coulé cinq voiliers turcs et quatre mahonnes avec de grandes cargaisons de charbon destinées à Constantinople.

Sur le Front serbe

Il y a aussi des Allemands sur le Danube

Nich, 8 Juillet.

Les derniers combats livrés par les troupes serbes aux Autrichiens sur le front du Danube ont permis de constater la présence parmi les troupes autrichiennes d'importants contingents allemands.

Les Etats-Unis et l'Allemagne

Un amiral allemand proteste contre la guerre des sous-marins

Amsterdam, 8 Juillet.

Dans un article du journal *Der Rote Tag*, l'amiral von Truppel avait fait ressortir le danger de la rupture avec les Etats-Unis et demande si vraiment la guerre de sous-marins, menée contre le commerce britannique, pouvait abattre la Grande-Bretagne.

La *Gazette de la Croix* et les *Dernières Nouvelles de Hambourg* attaquent aujourd'hui vivement l'amiral von Truppel. La *Gazette de la Croix* demande au gouvernement de protester contre de pareils articles. Les *Dernières Nouvelles de Hambourg* disent que les Américains apprécient hautement la courageuse défense du peuple allemand contre un monde ennemi.

Les Allemands n'ont pas l'intention de renoncer à la guerre sous-marine

Londres, 8 Juillet.

Suivant une dépêche de Washington au *Times* les bruits persistent au sujet de la possibilité de l'établissement par les Allemands de bases pour leurs sous-marins sur la côte occidentale de l'Atlantique.

Si l'on en croit le dernier de ces bruits, ces bases seront établies dans le voisinage des bouches du Saint-Laurent.

Etant donnés les progrès faits, par les Allemands en matière de construction de sous-marins, cette idée est regardée aujourd'hui comme moins ridicule qu'il y a quelques mois.

Le code secret de la station de T. S. F. de Sayville

Londres, 8 Juillet.

On mande de New-York au « Daily News » :

Les censeurs se sont reconnus impuissants à découvrir le code employé par les agents allemands pour envoyer leurs télégrammmes secrets de la station radiotélégraphique de Sayville.

Un savant de Philadelphie, nommé Isidore Kipsee, fournit de cette difficulté une explication. Il dit avoir inventé un code secret, grâce auquel des mots ordinaires pouvaient être combinés de façon à avoir une variété infinie de significations.

Les agents allemands se sont présentés et ont obtenu d'entrer en possession du code pour en faire l'essai, contre promesse d'un paiement de 50.000 dollars, et M. Kipsee ajoute que, satisfaits de son code, les dits agents le lui volèrent sans lui rien payer.

C'est ce qui l'a amené à faire sa déclaration.

Le torpillage du " Lusitania "

Le gouvernement de Washington donne des ordres à son ambassadeur

Washington, 8 Juillet.

(*Officiel*).

Une dépêche sera envoyée ce soir ou demain à M. Gerard, ambassadeur à Berlin, pour lui indiquer l'attitude qu'il doit prendre en ce qui concerne la démarche officieuse faite par l'Allemagne relativement à la prochaine note allemande sur la question des sous-marins.

Tandis que M. Lansing, secrétaire d'Etat, ne veut pas discuter à ce sujet, les autres fonctionnaires expriment l'avis que le gouvernement devrait refuser d'engager des négociations non formelles tant que la réponse allemande à la note des Etats-Unis n'est pas parvenue.

Les Etats-Unis ont fait connaître les principes qu'ils soutiennent, ils ne peuvent commencer la discussion d'arrangement pratiques avant que l'Allemagne ait dit ce qu'elle pense de ces principes.

L'Attentat contre M. Pierpont Morgan

Holt avait des complices

New-York, 8 Juillet.

Pour renforcer la thèse suivant laquelle Frank Holt a eu des complices, on fait remarquer que le salaire de l'agresseur de M. Pierpont Morgan était faible, alors que ses opérations lui coûtaient très cher.

Un détective a apporté une fiche de mensuration d'après le système Bertillon, et appartenant à Nunter. Cette fiche prouve de façon indubitable l'identité de Nunter et de Holt.

La Piraterie allemande

La destruction d'un sous-marin allemand

Dunkerque, 8 Juillet.

Le *Nord Maritime* rapporte en ces termes le récit de la rencontre d'un de nos torpilleurs avec un sous-marin allemand, dont parla le communiqué officiel de la Marine de mardi :

Hier après-midi, à 1 h. 25, un bateau de patrouille, de la flottille légère de la Manche, se trouvait à environ six milles au nord-nord-ouest de Boulogne, c'est-à-dire à peu près dans l'axe du port, lorsqu'il aperçut le capot d'un sous-marin allemand.

Il ouvrit le feu à bonne distance sur le pirate, qui s'efforça aussitôt de plonger et de virer de façon à pouvoir torpiller l'assaillant.

Pendant qu'il opérait ce mouvement de giration, et que seuls émergeaient encore le périscope et une partie du capot, les deux navires étaient à ce moment à 500 mètres l'un de l'autre, le 24e et le 25e coups de canon, tirés par un quartier-maître réserviste, portèrent. Une explosion se produisit à bord du pirate qui sombra immédiatement, laissant à la surface une large nappe d'huile.

D'après les indications de la carte, le sous-marin, dont la destruction ne fait aucun doute, a coulé par environ 40 mètres de fond.

La Question des Loyers

Le projet de loi de MM. Briand et Thomson

Paris, 8 Juillet.

MM. Briand, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et Thomson, ministre du Commerce et de l'Industrie, ont déposé, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi ayant pour but de régler les contestations qui pourront s'élever entre les propriétaires et les locataires au sujet des loyers qui resteront dus à une date qui sera fixée après les hostilités.

Voici le texte de ce projet de loi :

Indépendamment des réductions résultant des conventions et du droit commun, pourront obtenir une réduction de leurs loyers restant dus, à la double condition d'établir que, du fait de la guerre, ils se trouvent dans l'impossibilité de se libérer, et de prouver que cette impossibilité ne cesserait pas d'exister, même si on leur accordait des délais, les locataires rentrant dans les catégories suivantes :

a) Les locataires des immeubles situés dans les portions du territoire envahi, qui seront déterminées par décret.

b) Les locataires qui ont été appelés sous les drapeaux, les veuves, les héritiers de locataires tués à l'ennemi ou décédés des suites de leurs blessures ou de maladies contractées sous les drapeaux, tués par l'ennemi, ou sont morts de blessures ou de maladies par suite de faits de guerre.

c) Les locataires dont le loyer annuel est inférieur ou égal à 1.000 francs à Paris, dans les communes du département de la Seine et dans celles de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon (Seine-et-Oise) ; à 600 francs dans les villes de 100.000 habitants, et à 300 dans les villes de moins de 100.000 habitants et de plus de 5.000 habitants, à 100 francs dans les autres communes.

En ce qui concerne les commerçants, les industriels et les autres patentés, et les locataires exerçant une profession non soumise à la patente, des réductions pourront leur être accordées sur le montant du loyer des locaux servant à l'usage de leur profession, sous la double condition que, d'une part, ils n'ont pu, par suite de la guerre, exercer leur profession, ou que tout au moins le chiffre de leurs affaires ait été réduit de plus de moitié, et que, d'autre part, ils soient dans l'impossibilité de s'acquitter, même avec les délais prévus au projet de loi.

Exceptionnellement, les locataires, veuves ou héritiers de locataires qui, d'après la loi concernant la résiliation des baux à loyer, ont droit à cette résiliation ou peuvent la demander, seront admis, dès la promulgation de la présente loi, à bénéficier de ces dispositions. Les demandes en réduction ainsi formées seront jugées conformément aux articles 9 et suivants de la loi susvisée, relative à la résiliation des baux à loyers.

Des délais pourront être accordés à tous les locataires ayant bénéficié ou non des décrets de prolongations pris pendant la guerre pour le paiment des sommes restant dues par eux sur leurs loyers, à condition que ces locataires fassent la preuve que ces délais leur sont nécessaires pour leur permettre de s'acquitter. Ces délais seront limités, en principe, à la durée du bail. Au delà de deux ans, les délais entraîneront un intérêt moratoire de 5 %.

Enfin, le locataire, qui ne s'acquittera pas à l'expiration du délai, sera déchu du bénéfice des termes à lui accordés, le bail sera résilié et le propriétaire pourra, s'il le veut, se prévaloir de la résiliation de son gage, conformément au droit commun, et rentrer en possession des lieux loués. Si les meubles qui forment le gage du propriétaire étaient insuffisants pour couvrir le montant de la dette, une caution spéciale pourrait être exigée.

Les contestations seront jugées par un tribunal arbitral qui sera créé dans chaque canton, et à Paris, dans chaque arrondissement. Ce tribunal arbitral sera composé d'un juge du tribunal civil, président, de deux assesseurs propriétaires et de deux assesseurs locataires, dont un patenté.

Le mode d'établissement des listes d'assesseurs est réglé en détail par le projet de loi. La procédure est simple, rapide et peu coûteuse. Les jugements seront rendus par le tribunal arbitral en dernier ressort. Les seules voies de recours admises seront les pourvois en Cassation pour incompétence ou pour excès de pouvoir.

En France

L'or afflue à la Banque de France

Paris, 8 Juillet.

Un de nos confrères annonce qu'en une seule semaine 13 millions et demi d'or sont venus se poser sur les guichets dont il a fallu doubler le nombre. En la seule journée d'hier, près de 3.000 personnes défilèrent à la Banque de France.

Le résultat obtenu est excellent, dit-on, et la situation de la Banque de France reste excellente. Pour que chacun s'en rende compte qu'il suffise de montrer ce bilan : 3.945 millions d'encaisse or, qui, si on y joint l'encaisse en argent, donnent un total de 4.300 millions de réserve métallique, sans compter nos disponibilités à l'étranger.

Paris, 8 Juillet.

Le *Journal Officiel* publiera un décret relatif à la prohibition de la sortie de l'or.

La Journée Parlementaire

SÉNAT

Paris, 8 Juillet.

La séance est ouverte à 4 heures 15. **M. Antonin Dubost** préside.

Après la déclaration d'urgence, le Sénat adopte le projet de loi portant ratification du décret du 31 décembre 1914, fixant les grades à attribuer pour la durée des hostilités à certains officiers de la Marine du Commerce rappelés au service de la flotte.

La Règlementation des Débits de Boissons

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la règlementation de l'ouverture de nouveaux débits de boissons.

M. Fortier prend la parole.

M. Guérin, rapporteur, dit qu'en 1912 la Cour de cassation a décidé que le transfert d'un débit dans la zone protégée devait être considéré comme une création de débit. Le débitant était donc à la merci de son propriétaire. La Chambre a estimé qu'il y avait une correction à faire. La Commission est du même avis.

M. Henry Chéron. — C'est une loi de recul puisqu'on pourra faire les transferts qu'on ne pouvait faire autrefois. L'article est repoussé (Mouvements divers).

Le projet de loi devra, en conséquence, revenir devant la Chambre.

Les autres articles sont adoptés, ainsi que l'ensemble du projet de loi.

La séance est levée à 6 heures 35 et renvoyée au jeudi 22 juillet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 8 Juillet.

La séance est ouverte à 3 heures 15 sous la présidence de **M. Deschanel.**

L'incorporation des Sénégalais

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi de M. Diagne et plusieurs de ses collègues, tendant à soumettre aux obligations militaires prévues par les lois de 1905 et 1913 les Sénégalais des communes de plein exercice de la colonie.

M. Labroue demande l'incorporation dans les troupes françaises des seuls Sénégalais qui parlent notre langue. Les autres doivent être incorporés dans les formations indigènes.

M. Lagrosillière, ainsi que ses collègues **MM. Diagne, Candace** et **Boisneuf** protestent énergiquement, disant que ce n'est pas le moment d'engager un pareil débat.

M. Rognon, rapporteur, regrette la diversion de M. Labroue et soutient le droit des Sénégalais, qui jouissent des droits civils et politiques, à servir la patrie.

M. Diagne réfute les arguments de M. Labroue. Il répète que ses compatriotes réclament le droit de servir la France. Le député du Sénégal demande qu'on règle également la question des pensions des indigènes qui combattent.

Après une intervention de M. Labroue les deux premiers paragraphes de l'article premier sont adoptés.

A propos d'un amendement sur le paragraphe 3, déposé par M. Labroue, M. Millerand prend la parole et demande à la Chambre de repousser cet amendement. L'amendement n'est pas adopté.

Le paragraphe 3 de l'article premier est voté, ainsi que l'article 2.

L'ensemble de la proposition de loi est adopté.

Les Echéances des Effets de Commerce

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Marc Réville, relative : 1° à la fixation de la prorogation de l'échéance des effets de commerce souscrits avant le 2 août 1914 ; 2° à la création de chèques spéciaux pour faciliter le crédit commercial et industriel.

M. Lairolle, après avoir reconnu que le moratorium était nécessaire au moment de la déclaration de guerre, déclare que la situation s'est depuis modifiée. Il expose les inconvénients et les dangers de la proposition de loi et met la Chambre en garde contre des mesures susceptibles d'empêcher le développement de l'activité économique du pays.

M. Louis Dubois développe un contre-projet tendant à proroger l'échéance des valeurs négociables de trois mois en trois mois, jusqu'à l'expiration du premier mois qui suivra celui dans lequel la paix aura été conclue.

L'orateur demande qu'on fasse confiance aux commerçants qui ont fait de si grands efforts au milieu des difficultés actuelles. Malgré le moratorium, beaucoup d'entre eux paient leurs échéances. Le compte des effets prorogés de la Banque de France diminue dans des proportions considérables. De 4 milliards 400 millions, ils ont été réduits à 2 milliards 200 millions.

M. le ministre des Finances. — Et 33 millions ont encore été payés cette semaine.

M. Dubois poursuit sa documentation et fait le procès du projet de la Commission. Il estime que le gouvernement doit maintenir le moratorium jusqu'à la fin des hostilités, ou du moins jusqu'au moment où le cours normal des affaires aura repris. Il fait connaître l'avis des Syndicats commerciaux partisans de la prorogation du moratorium. Il regrette l'attitude nouvelle des banquiers, qui, abandonnant leurs alliés de la veille, voudraient aujourd'hui la suppression du moratorium.

La suite de la discussion est renvoyée à demain vendredi.

Les Sous-Secrétariats d'Etat à la Guerre

Au moment de lever la séance, **M. Albert Favre** demande au président de donner lecture de sa demande d'interpellation sur la nomination de deux sous-secrétaires d'Etat à la Guerre.

M. Viviani, président du Conseil, étant présent, l'orateur monte à la tribune et demande de développer son interpellation au début de la séance de demain.

M. Viviani déclare qu'il est aux ordres de la Chambre, mais il prie M. Favre, puisqu'il est à la tribune, de ne pas attendre plus longtemps pour développer son interpellation.

Interpellation de M. Favre

M. Favre déclare que l'intérêt du pays est en jeu. Il fait le procès du ministre de la Guerre qui, pendant plusieurs mois, dit-il, fut muni d'une puissance quasi dictatoriale en l'absence de tout contrôle parlementaire. Il rappelle dans quelles circonstances les Chambres furent appelées à se réunir de nouveau et les travaux des Commissions relativement à la situation. Il reproche à M. Millerand de s'être laissé imposer un premier sous-secrétariat d'Etat, puis deux autres, d'avoir laissé ainsi porter atteinte à sa dignité et à son autorité.

M. Favre estime que la création de sous-secrétariat d'Etat a provoqué un malaise sur les pouvoirs publics, malaise qui restera. Il reproche au ministre d'avoir manqué de l'esprit d'organisation nécessaire dans les circonstances actuelles. Il donne lecture d'extraits de journaux relatifs au manque de munitions, et demande le remplacement de M. Millerand, au nom de l'union sacrée.

(Protestations à droite et au centre).

Réponse de M. Viviani

M. Viviani monte à la tribune.

Après avoir exposé dans quelles circonstances M. Favre dépose sa demande d'interpellation, après l'avoir retirée une première fois, le président du Conseil explique que les sous-secrétariats d'Etat n'ont pas été imposés au ministre de la Guerre. Il se félicite de la collaboration de ces nouveaux ministres, et il regrette que M. Favre ait choisi pour son interpellation le moment où des efforts sont faits dans l'intérêt de la défense nationale.

M. Viviani répond aux paroles de M. Favre par des paroles de confiance. Il demande comment le gouvernement pourrait accomplir sa tâche si on créait sur sa route des incidents. Il fait appel à la confiance de la Chambre et déclare que le gouvernement ne se contentera pas de l'ordre du jour pur et simple, car il a besoin de l'autorité morale indispensable à l'exercice de sa tâche.

Après une intervention de M. Favre, M. Deschanel donne lecture de deux ordres du jour, l'un de M. Colliard, l'autre de MM. Puech et Landry, tous deux de confiance au gouvernement.

M. Renaudel déclare que ses amis et lui se prononceront pour la confiance, mais il tient à dire que le pays n'est pas suffisamment renseigné et c'est la cause du malaise existant. Il demande que le contrôle parlementaire obtenu soit mieux organisé et il espère que le gouvernement accélérera la vigueur de son action.

M. Millevoye votera la confiance et il réclame le maintien de l'union sacrée.

Vote de l'ordre du jour de confiance

M. Deschanel déclare qu'il soumet au vote de la Chambre l'ordre du jour suivant de MM. Colliard, Puech et Landry :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement, et approuvant ses déclarations, passe à l'ordre du jour ».

Cet ordre du jour, accepté par le gouvernement, est adopté à mains levées à l'unanimité, sauf deux voix.

La séance est levée à 7 heures 10 et renvoyée à vendredi, 3 heures.

Chronique Locale

Nous sommes avisés qu'à partir de samedi 10 juillet, jusqu'à nouvel ordre, les bureaux des banques seront fermés à midi comme les années précédentes ,pour permettre au personnel très réduit par la mobilisation de mettre à jour le travail de la semaine.

La catastrophe du boulevard de Roux. — Nous avons à déplorer la mort d'une nouvelle victime de la catastrophe du boulevard de Roux : celle d'une jeune fille de 15 ans, Joséphine Sivieri, dont l'état s'était sensiblement aggravé avant-hier. En traitement à l'hôpital de la Conception, l'infortunée victime, dans la nuit de mercredi à jeudi, a rendu le dernier soupir après une atroce agonie. Tous les soins qui lui furent prodigués n'ont pu réussir à la sauver.

Nous présentons à la famille de l'infortunée défunte nos condoléances émues.

L'expropriation des quartiers de la Bourse. — Dans sa séance d'hier, le jury d'expropriation des quartiers de derrière la Bourse, sous la présidence de M. Marin, magistrat-directeur, a accordé aux locataires de l'immeuble sis rue des Gerbes, 7, les indemnités suivantes :

M. Maffren, sous-locataire, demandait 7.000 francs ; la Ville offrait 450 fr.; le jury a accordé 450 fr

M. Henri Petit demandait 7.000 fr.; la Ville offrait 1 fr.; le jury a accordé 2.000 fr.

Le jury a ensuite accordé aux locataires de l'immeuble sis rue Vieille-Monnaie, 8, les indemnités suivantes :

M. J. d'Anna demandait 2.500 fr.; la Ville offrait 75 fr.; le jury a accordé 350 fr.

M. Abel Besserve, demandait 300 fr.; la Ville offrait 45 fr.; le jury a accordé 100 fr.

M. Baptistin Conedou demandait 600 fr.; la Ville offrait 60 fr.; le jury a accordé 250 fr.

Mme veuve Amiel demandait 800 fr.; la Ville offrait 60 fr.; le jury a accordé 175 fr.

Mlle Ribet demandait 200 fr.; le jury n'a accordé que le franc d'indemnité offert par la Ville.

Mme Marcelle Paques demandait 300 fr.; le jury a accordé la somme offerte par la Ville, soit 30 fr.

Dans toutes ces affaires, les intérêts de la Ville étaient défendus par Me Bally ; ceux des locataires par Mes Gravier, Gardair et Mazin de Guérin.

Le 14 Juillet et le P.-L.-M. — A l'occasion du 14 juillet, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 7 juillet 1915 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 19 juillet, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins 4 personnes.

Tramways Aix-Marseille. — La Compagnie, désireuse de donner satisfaction aux voyageurs qui rentrent le dimanche soir à Marseille, informe le public qu'à partir de dimanche prochain, 11 du courant, le dernier départ d'Aix de 18 h. 30 sera doublé jusqu'à Marseille au lieu de ne l'être que jusqu'à Saint-Antoine. D'autre part, il sera effectué un départ supplémentaire de Marseille pour Aix à 21 heures.

Conseil de guerre. — Dans sa séance d'hier, le Conseil de guerre de la 15e région, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Kervella, a rendu les jugements suivants :

B... et B..., soldats du bataillon d'Afrique, voles de fait et outrages envers un supérieur : le premier six mois de prison et 16 francs d'amende, le second un mois de prison.

R..., soldat au 24e bataillon de chasseurs, désertion en temps de guerre : trois ans de travaux publics.

G..., réserviste de la classe 1900, insoumission en temps de guerre : deux ans de prison.

C..., soldat des bataillons d'Afrique, refus d'obéissance sur un territoire en état de guerre : cinq ans de travaux publics.

Défenseur dans ces quatre affaires, Me Pollack.

L..., soldat des bataillons d'Afrique, refus d'obéissance sur un territoire en état de guerre : sept ans de travaux publics.

S..., soldat des bataillons d'Afrique, abandon de poste, désertion en temps de guerre et dissipation d'armes : cinq ans de travaux publics.

V..., soldat des bataillons d'Afrique, abandon de poste, désertion en temps de guerre, dissipation d'armes : cinq ans de travaux publics.

F..., soldat des bataillons d'Afrique, abandon de poste et dissipation d'armes : quatre ans de travaux publics.

D..., soldat des bataillons d'Afrique, abandon de poste et dissipation d'armes : cinq ans de travaux publics.

N..., soldat au 4e colonial, désertion en temps de guerre : quatre ans

LES PROCEDÉS ALLEMANDS

Un Emouvant Appel d'un de nos Concitoyens prisonnier

Parlera-t-on jamais assez des procédés allemands ! On sait combien le sort de nos prisonniers dans leurs camps de concentration était précaire jusqu'ici. Il semblait que les Allemands n'aient espéré pouvoir faire apprécier leur kultur que par la misère physiologique. Et c'est à peine si les Œuvres de charité qui se fondèrent chez nous et dans certains pays neutres, purent, par leurs envois, atténuer le froid et la faim des nôtres.

Or, voici qu'un jeune Marseillais, enfermé avec plusieurs autres de nos concitoyens dans le camp d'Ohrdruf vient de faire parvenir à ses parents la pressante lettre suivante :

Mes chers parents,

Comme j'ai pu vous l'annoncer, nous avons quitté ... pour ..., qui n'est pas confortable du tout. Nous n'y sommes d'ailleurs que pour quelques jours, et devons partir incessamment pour des marécages que nous devons assainir. Et ceci, paraît-il, parce que les prisonniers allemands seraient maltraités aux colonies. Malgré que l'avenir ne nous apparaisse pas très souriant, nous sommes quand même très courageux et acceptons avec indifférence notre sort de martyr.

La correspondance marche comme d'habitude, et tant que je ne vous donne pas ma nouvelle adresse, continuez à m'envoyer lettres, colis à ... Pour les colis, envoyez en plus qu'avant, car, ici, plus que n'importe où, j'aurai à entr'aider et à soutenir mes camarades. Faites recuire le pain.

Tous les intellectuels, instituteurs et industriels sont touchés par cette mesure, qui est, d'après ce que le général allemand nous a dit, une mesure de représailles.

Ne vous affolez pas, ceci ne peut être qu'un malentendu, et j'espère que vous ferez l'impossible pour qu'on nous rende justice et améliorer notre sort... »

Prétexte odieux ! Et comme les termes de cette lettre ont été choisis parmi les plus modérés par crainte des sanctions extrêmes dont abusent les Allemands lorsqu'ils parviennent à intercepter des plaintes trop motivées, on peut pressentir toute l'angoisse qui doit peser sur nos malheureux soldats prisonniers.

La dernière phrâse écrite par notre concitoyen révèle un dernier espoir : que des personnalités interviennent pour que « justice soit rendue ! » Puisse un tel appel être entendu !

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons à citer aujourd'hui notamment le nom :

De M. Paul Simon, commandant d'artillerie breveté, de l'état-major du XVe corps, affecté à un état-major des Vosges, tué à l'ennemi le 26 mai. Le distingué officier qui, ces temps derniers, fut nommé commandant en second d'artillerie d'une division, était l'auteur des *Principes de la guerre alpine* et de l'*Instruction des Officiers, l'éducation des troupes et la Puissance Nationale*, ouvrage couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Nous prions sa veuve, qui habite notre ville, d'agréer nos respectueuses condoléances.

Nous avons également à enregistrer les morts glorieuses :

De M. Emile Enrione, soldat au 44e chasseurs à pied, tué à l'ennemi le 9 mai, à l'âge de 28 ans ;

De M. Pierre Fournier, membre du Cercle La Joliette, chef mécanicien, mort pour la Patrie à bord du *Carthage* ;

De M. Louis-Emile Estienne, soldat au 9e bataillon de chasseurs, tué à l'ennemi le 25 juin, à l'âge de 18 ans ;

De M. Jules-César Hugues, caporal au 157e d'infanterie, tué à l'ennemi le 10 mai, à l'âge de 23 ans ;

De M. Pierre Feuillas, de Maillane, soldat au 112e d'infanterie, tué à l'ennemi le 27 juin, à l'âge de 26 ans ;

De M. Léon Agard, d'Arles, sapeur au 2e génie, tué à l'ennemi à l'âge de 29 ans ;

De M. Adrien Savournin, de Treis, soldat au 163e d'infanterie, tué à l'ennemi à l'âge de 20 ans ;

De M. Antonin Davin, de Rognes, infirmier au 27e chasseurs alpins, blessé grièvement à l'ennemi et décédé à l'hôpital de Gray, à l'âge de 22 ans.

Le *Petit Provençal* prend une vive part à la douleur des familles si cruellement éprouvées et les assure de toute sa sympathie et de ses profonds regrets.

La chasse aux maisons austro-allemandes

Sur requête de M. Rol, substitut, et par ordonnance de M. le président Camatte, il a été procédé hier aux mises sous séquestre et saisie suivantes :

1. Mise sous séquestre d'une caisse de peaux d'oiseaux du paradis appartenant à la maison Alfred Martin, de Stuttgart. Séquestre, M. Roche, receveur de l'Enregistrement.

2. Mise sous séquestre d'une somme de 11.760 francs due par un commerçant marseillais à la maison Schimmel et Cie, de Miltiz. Séquestre, M. Busser, expert-comptable.

3. Mise sous séquestre de trois lots de cannes brutes de Malaca et 50 kil. onglon de bétail, appartenant à la maison Fiersheim-Hess, de Francfort. Séquestre, M. Sigaudy, receveur honoraire des Finances.

4. Mise sous séquestre de divers outils et d'une somme de 134 fr. 25 due par une maison marseillaise à la maison Schwob et Cie, de Mulhouse.

5. Mise sous séquestre de 13 pompes appartenant à la maison Weiss et Monski, de Berlin.

6. Mise sous séquestre de cinq cadres et d'une caisse de machine à coudre appartenant à la manufacture de machines à coudre de Carlsruhe.

7. Mise sous séquestre de tous les biens et notamment d'un livret de Caisse d'Epargne appartenant à l'Allemand Lache Bach, qui habitait, avant la guerre, villa *La Délicieuse*, traverse de la Renaissance, au Prophète.

Séquestre dans ces quatre opérations, M. le président de la Chambre des avoués.

8. Saisie d'une somme globale de 737 fr., due par un commerçant de notre ville à cinq maisons allemandes.

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations de la période des 28 jours, du 4 juin au 1er juillet, aura lieu le samedi 10 juillet, de 9 heures à 16 heures, dans les perceptions de la ville conformément aux indications ci-après :

La perception de la rue de la République, 6, paiera les bénéficiaires du 3e canton, de 2.301 et au-dessus.

La perception de la rue Clapier, 4, paiera les bénéficiaires du 5e canton, de 6.501 et au-dessus.

La perception de la rue de la Darse, 23, paiera de 4.001 à 5.000.

La perception du boulevard des Dames, 68, paiera de 1.751 à 2.000, des 3e et 4e cantons.

La perception de la rue Sainte-Claire, 8, paiera de 3.501 à 4.000, du 5e canton.

La perception de la rue Duguesclin, 8, paiera de 3.501 et au-dessus, du 6e canton.

La perception de la rue du Coq, 17, paiera de 2.251 à 2.750, du 7e canton.

La perception du boulevard Théodore-Thurner, 82, paiera de 3.001 à 3.500, du 10e canton.

La perception de la rue Paradis, 118, paiera de 8.501 et au-dessus, du 9e canton.

La perception de la rue Marengo, 74, paiera de 1.751 à 2.000, des 10e et 11e cantons.

Les promenades en mer des convalescents militaires

La deuxième de ces sorties en mer, organisées par les soins du « Club Alpin », avec la collaboration du Comité régional de l'A. C. M., eut lieu mardi après-midi à bord du remorqueur « Le Seynois », mis gracieusement à leur disposition par la Société de Remorquage. Le départ eut lieu à 1 heure 30 du quai du Port.

Un temps superbe favorisa cette excursion à laquelle prirent part 170 convalescents environ de nos établissements marseillais, sous la direction de M. Muller, commissaire délégué par le Club Alpin, assisté de MM. Rampal, Spies, Cassoute et Racine, membres du Comité.

L'itinéraire était : La rade de l'Estaque, les Iles, le port du Frioul, où l'on fit un court arrêt, et l'île Maire, d'où, après avoir reconnu les îles Riou, Plane et Jarre, l'on revint au large de la côte sur Marseille, jouissant du point de vue superbe qu'offre tout au long la Corniche, de la Madrague au Pharo. A 5 heures et demie, on accostait à l'embarcadère.

Ajoutons qu'au moment du départ, MM. Rastit, vice-président du Club Alpin, et Prax, délégué régional de l'A. C. M., étaient venus apporter leurs bienveillants souhaits de promenade à tous nos convalescents. Ce dernier leur adressa notamment une très fine allocution qui alla droit au cœur de tous les assistants.

Avis aux ouvroirs

Toutes les Œuvres charitables qui se sont créées dans notre ville pour fournir du travail aux femmes nécessiteuses, sont convoquées à la réunion qui aura lieu au Comité d'assistance de la Presse, 52, rue Paradis, aujourd'hui vendredi 9 du courant, à 3 heures de l'après-midi, dans le but de s'entendre pour coordonner leurs efforts et faciliter leurs relations avec l'Intendance.

Pour les Victimes de la Catastrophe du Boulevard de Roux

Nous avons de nouveau reçu les sommes suivantes :

M. Eugène Baron, négociant-industriel, ancien adjoint au maire de Marseille 100 fr.
Marcel et Francis : pour que leur papa chéri revienne vite..... 2 fr.
M. Laurent ..... 3 fr.

Une erreur typographique s'est glissée dans notre première liste, où il faut lire : la petite Riri Roman, de la Penne, 5 fr.; Fifi David, 0 fr. 20.

Cette somme de 105 francs sera également versée, comme précédemment, au Comité Chartreux-Blancarde, qui s'est chargé, avec un dévouement digne d'éloge, de la distribution aux familles des victimes de l'explosion du boulevard de Roux.

Notre souscription est close.

Un Enfant se noie dans un Puits à la Blancarde

Un déplorable accident, dû à l'imprudence de la victime, s'est produit hier, vers midi, dans une campagne au quartier de la Blancarde. Un garçon de 15 ans s'est noyé dans un puits dans les circonstances suivantes :

Avec ses camarades du même âge, Gounard Pierre, demeurant traverse de l'Olivier, 110, et Peix Jules, rue Jules-César, 3, le jeune Aloir Jean, âgé de 15 ans, demeurant rue Jules-César, 1, était allé se promener dans la campagne Laugier, qui s'ouvre au no 10, rue de l'Agriculture.

Cette campagne est très vaste et bien ombragée. Elle comprend notamment une immense prairie complantée d'arbres fruitiers qu'un mur de plusieurs mètres de haut sépare du grand jeu de boules de la Blancarde.

Au milieu de la prairie, sous deux grands figuiers, se trouve un puits large et profond dont les herbes cachent en partie le regard. Le diamètre d'orifice de ce puits n'est pas inférieur à 2 m. 50. Mais des herbes de toutes sortes le dissimulent presque complètement. Cette particularité fut la cause du déplorable accident.

D'un côté, à 100 mètres du puits, plusieurs ouvriers étaient occupés à faucher dans la prairie. En sens inverse, et presque à la même distance, plusieurs femmes retournaient le foin coupé hier et déjà sec. A cause de la distance et des arbres qui les cachaient à leur vue, ces gens n'avaient pu remarquer les trois jeunes gens qui, du jeu de boules, s'étaient introduits dans la prairie et s'étaient aussitôt dirigés vers les deux figuiers chargés de fruits.

On suppose que le jeune Jean Aloir marchait en tête du groupe. En tout cas, il s'approcha des arbres sans se soucier du puits dont il devait ignorer l'existence. Et, tout à coup, au milieu des herbes, il disparut en poussant un cri désespéré. Ses camarades Peix et Gounard, en écartant les herbes, essayèrent aussitôt de le secourir. Mais ce fut en vain .L'infortuné était tombé du côté où le puits a une profondeur de 11 mètres.

Alors, très effrayé, le jeune Gounard s'enfuit, tandis que son camarade Peix se mettait à appeler au secours. On accourut. La police et les pompiers furent aussitôt avisés. M. Vidailhet, secrétaire de police, se rendit sur les lieux, où les pompiers arrivaient peu après sous les ordres de l'adjudant Moullis. Il ne fallut pas moins d'une heure de travail pour retirer le cadavre de l'infortuné.

Le docteur Cambon procéda aux constatations d'usage. Puis, après avoir recueilli les éléments de l'enquête de police, M. Vidailhet fit transporter le corps de l'infortuné et imprudent jeune homme, au domicile de ses parents dont la douleur est des plus profondes. — E. L.

LES EXAMENS

BREVET SUPERIEUR DE JEUNES FILLES

Sont admises définitivement : Mlles Allary, Amédée, Audiffren, Audin, Bénigne, Bernard, Blanc, Boisson, Bouscarle, Chevalier, Deglise, Donat, Dupont, Gautier Germaine, Giudicelli, Goufond, Gonnet, Guibaud, Grangier, Joseph, Maurel, Niel, Oliva, Peyre, Poli, de Rameau, River, Roche et Roumanille.

ECOLE DE MEDECINE ET PHARMACIE DE MARSEILLE

Résultats des examens de la session de juillet 1915.

Ont été définitivement admis :

I. MEDECINE. — 1o *Doctorat*.— 1er examen : MM. Arnaud, Aviérinos, Borel, Digne, Gonin, Mlle Joris, Leschi, Manet, Michotey, Paul, de Rocca-Serra, Teisseire, Vaudey.

2e examen : MM. de Kerkhove, Teychené.

3e examen (2e partie) : MM. Bertin, Martin.

2o *Sages-femmes*. — 1ro classe. — 1er examen : Mme Laimer-Establet.

2e examen (diplôme) : Mlle Deltour.

2e classe. — 1er examen : Mmes Allègre, Argento-Rivoire, Boéri, Castelli, Garnier, Hairon, Lhérideau-Lhomme, Le Luhandre-Penverne, Leydier, Michel, Philibert-Roudon, Pochard, Rostègue, Richelme, Riey-Sant, Soliva-Vieuvignon, Zucchelli.

2e examen (diplôme) : Mmes Bernard-Monges, Bidet-Lafond, Biscans, Bouveris, Bouveyron, Chambrier-Olive, Chanuel, Einandi-Braces, Feuillassier, Gontard-Reynaud, Gaignard-Marinacci, Mosera, Pavini, Péchagut, Reboa-Audibert, Rémy, Roumieu, Sarda, Viborel, Vincenti, Vivaldi.

II. PHARMACIE. — 2o examen de fin d'année : MM. Jauffret, Varaldi, Seinestriel, M. Marini.

Validation de stage : MM. Berthier, Brémond, Calcatoggio, Labussière, Marcelli, Winling.

FACULTE DE DROIT D'AIX

Aix, 8 Juillet.

Ont été admis aux examens de la licence : *Première année* (2e partie) : MM. Verdun, *bien* ; Perrot, *assez bien* ; Courtial, Garcin, Gueyrard, Nogues, Ricquer.

Troisième année (2e partie) : MM. Popoff, *très bien*, et *éloges* ; Saggal, *bien* ; Bérenger, assez-bien ; Degeorge, Dumayet, Hallabo, Michel.

Théâtres et Concerts

CHATELET-THEATRE

Ce soir relâche. Demain *Blanchette*, pièce en trois actes, de Brieux, de l'Académie Française. Le spectacle se terminera par le *Contrôleur des Wagons-lits*.

CINE-PALACE-THEATRE (Palais-de-Cristal)

Aujourd'hui matinée et soirée, deux dernières du magnifique programme *Suprême rendez-vous*, drame ; *Madame et Monsieur*, comédie ; *Querelle de frontière*, pièce dramatique, *La vie de nos poilus au front* (autorisation spéciale) *et Caricatures de la guerre*.

ALCAZAR-CINEMA

Succès du nouveau programme avec ; *Fille de France ; Orphelins ; Le Prix du sang ; Rodolphi songe à la guerre ; De Lucerne à Milan*, voyage. Dernières actualités de la guerre.

ELDORADO-CINEMA

Au nouveau programme d'aujourd'hui un merveilleux film, drame policier et mondain en 4 parties : *L'Enigme de la Riviéra ; Souvenir d'Enfance ; Max amoureux ; Bataille en règle*, les actualités etc.

ARTISTIC-CINEMA

Tous les jours en matinées et soirées grands succès. *Mais surveille donc ton neveu; Le Traquenard en Argonne*, vues prises avec autorisation spéciale; *Rigadin*, etc, etc. Salle aérée.

LES SPORTS

CYCLISME

MARSEILLE-TOULON ET RETOUR

Dimanche 11 Juillet

Le cyclisme sera, dimanche, à l'honneur. Nous revivrons, ce jour-là, les belles courses d'antan, et la randonnée que se prépare nous rappellera les anciennes belles journées du sport cycliste que nous avons vécues.

Nos anciens cracks ont répondu à l'appel des organisateurs, ainsi que nos nouvelles révélations. Nous trouvons parmi les engagés de marque, d'abord en tête, *Gabriel Jullien*, l'ancien champion de France, à qui la forme semble être entièrement revenue, et qui a de fortes chances pour décrocher la première place.

Derrière lui, il a toute une équipe qui défendra avec honneur les couleurs tricolores de son patron; c'est, en tête, l'Algérien *Remadin Hamed*, qui reste sur la bonne impression d'une brillante victoire dans la dernière course, et qui a été une des grandes révélations de l'année. Viennent ensuite Matheron, Henrici, Alibert, etc., etc., tous les habitués des premières places de chaque épreuve.

L'équipe Gabriel Jullien est la plus qualifiée pour prétendre à la victoire.

Mais cette victoire sera chèrement achetée et n'en méritera que plus de gloire. C'est que *Curtel* ne se laissera pas faire comme cela et pourrait bien nous réserver des surprises. *Villepontoux*, le roi de la piste, ne surprendrait personne en franchissant le premier la ligne d'arrivée.

Néanmoins, nous accordons à l'équipe Gabriel Jullien toutes nos préférences, et le temps nous dira si elles se réaliseront.

Le parcours.— Il empruntera l'itinéraire suivant : Marseille (0), La Penne (12), Aubagne (17), Cuges (30), Le Camp (67), Le Beausset (49), Ollioules (59) Toulon (65), La Seyne (71), Six-Fours (78), Sanary (81), Bandol (85), Saint-Cyr (92), La Ciotat (101), (à 2 kilomètres de la ville), Cassis (112), Marseille (132).

La clôture des engagements. — Elle aura irrévocablement lieu ce soir, à 8 heures précises. Ils sont reçus chez G. Jullien, 6, rue Lafon.

Le Midi au Feu

LES CITATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Nous recevons communication des citations suivantes :

Ordre général no 5 : « Est cité à l'ordre du groupe des bataillons des chasseurs de la ...e division, Weismuller Henri, de Marseille, no matricule 02049, sergent au 27e bataillon de chasseurs alpins. Très belle conduite au cours de l'engagement du 2 juin 1915 »

Le sergent *Weismuller*, parti sur le front dès le début des hostilités, avec le grade de caporal, se vit bientôt nommer sergent ; et, il y a quelques jours, il vient d'obtenir le galon d'adjudant, en récompense de sa bravoure.

L'adjudant Weismuller a un jeune frère de la classe de 20 ans soldat au 52e d'infanterie, qui se bat courageusement dans les tranchées depuis le mois de novembre. Ajoutons également qu'il est le beau-frère du lieutenant Gabère, du 24e bataillon de chasseurs alpins, dont nous signalions dernièrement la belle citation à l'ordre de l'armée et dont on est, malheureusement, sans aucune nouvelle depuis le 23 septembre 1914.

Un Fou meurtrier de sa Mère

Saint-Paul-Lacoste, 8 Juillet.

Dans un accès de folie furieuse, le nommé Jean-Baptiste Pons a tué sa mère. Les voisins de celle-ci, accourus à ses cris, n'ont pu empêcher le meurtrier d'accomplir son œuvre. Le Parquet d'Alais s'est rendu sur les lieux du drame.

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 8 Juillet.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

En Belgique, une attaque allemande dirigée contre les tranchées, dont les troupes britanniques se sont emparées le 6 juillet, au sud-ouest de Pilken, a été prise sous le feu de l'artillerie anglaise et de nos pièces de campagne, et dispersée avec de très lourdes pertes.

Entre Angres et Souchez, l'ennemi a, ce matin vers six heures, attaqué de nouveau nos positions au nord de la route Béthune-Arras ; il a été repoussé.

Au nord de la station de Souchez, une contre-attaque allemande très violente a essayé de nous reprendre les tranchées dont nous nous étions rendus maîtres dans la soirée précédente ; elle n'a réussi qu'à réoccuper une centaine de mètres sur le front total de huit cents mètres de nos gains.

Dans le secteur de Quennevières, lutte à coups de grenades et de torpilles aériennes.

Sur la rive droite de l'Aisne, dans la région de Noyon, la lutte de mines s'est développée à notre avantage.

En Champagne, devant le fortin de Beauséjour, nous avons, par l'explosion d'une mine, fortement endommagé les tranchées ennemies.

Entre Meuse-et-Moselle, la journée a été marquée par un violent bombardement à la « Tête-à-Vache » et à la Vaux-Féry, dans la forêt d'Apremont, ainsi qu'au nord de Flirey.

Paris, 9 Juillet.

Le *Journal Officiel* publiera, ce matin, la loi ayant pour objet de compléter, en ce qui concerne les actes de décès de militaires ou civils tués à l'ennemi ou morts dans des circonstances se rapportant à la guerre, les articles du Code civil sur les actes de l'état civil.

Le Retour du général Gouraud

L'arrivée à Paris

Paris, 8 Juillet.

Le général Gouraud, qui a dû être amputé du bras droit à bord du navire qui le ramenait en France, est arrivé ce matin, à Paris, et a été conduit rue Bizet, où il est soigné par le docteur Jean Berger, sous la direction du professeur Quenu.

Les fractures de la cuisse droite et de la jambe gauche ne sont pas accompagnées de plaies. On procède à l'examen radiographique de la hanche droite, afin de préciser la nature des lésions vraisemblablement complexes de cette articulation.

L'état du général est très satisfaisant.

La Permanence de la Session Parlementaire

Paris, 8 Juillet.

Les divers groupes parlementaires se sont réunis cet après-midi pour s'entretenir des propositions relatives à la fixation des séances de la Chambre pendant la seconde quinzaine de juillet et le mois d'août. Tous les groupes se sont prononcés pour la permanence de la session parlementaire, mais les uns sont d'avis de ne siéger momentanément qu'une fois tous les quinze jours, tandis que les autres réclament une séance par semaine.

L'Echange des Prisonniers du Service Sanitaire

Paris, 8 Juillet.

On sait que le personnel sanitaire français capturé par les troupes allemandes ayant été, d'une façon générale, retenu en captivité, le gouvernement de la République avait pris la décision de garder en France le personnel sanitaire allemand tombé aux mains de notre armée.

Les pourparlers qui s'étaient longuement poursuivis sans résultat sur cette question, viennent d'aboutir à un accord pour la libération simultanée des médecins, aumôniers, pharmaciens, officiers d'administration du corps de santé, infirmiers et brancardiers des deux armées belligérantes, exception faite de ceux qui, provisoirement, seront conservés pour soigner les prisonniers malades ou blessés de leur nationalité. Un certain nombre de médecins et d'infirmiers voyageront avec les grands blessés qui doivent commencer à quitter Constance le 10, et Lyon le 11 juillet courant.

Les autres seront rapatriés par des convois spéciaux intercalés entre les convois d'invalides de guerre.

Un Navire de guerre allemand attaqué par un Sous-Marin anglais

Londres, 8 Juillet (officiel).

D'après une information officielle de Pétrograde, c'est un sous-marin britannique qui a attaqué avec succès le navire de guerre allemand du type Deutschland, *dans la Baltique.*

Sur le Front russe

Une femme décorée et promue au grade de sergent-major

Vilna, 8 Juillet.

Mlle Loudmilla Tchernoussoff, originaire de Tomsk (Sibérie), qui, habillée en homme s'était engagée pour la durée de la guerre, vient d'être décorée de la Croix de Saint-Georges et promue au grade de sergent-major. C'est une action d'éclat qui lui a valu la décoration et les deux galons.

Le secteur dont elle fait partie ayant perdu le lieutenant et tous les gradés, Mlle Tchernoussoff a pris le commandement de la troupe. Elle a entraîné les hommes à une attaque vigoureuse, par laquelle une tranchée des Allemands fut enlevée. Mlle Loudmilla y a fait plusieurs prisonniers, dont un officier.

Les Permissions aux Hommes sur le front

Paris, 8 Juillet.

Les permissions qui vont être accordées aux hommes sur le front seront données de manière à ne jamais démunir d'un seul homme les formations de première ligne.

C'est pendant qu'ils sont au repos, à la troisième ligne, que les hommes sont envoyés en congé. Quand le voyage pour rejoindre leur famille sera particulièrement long ou difficile, il en est tenu compte dans une certaine mesure pour la longueur du congé fixée normalement à quatre jours.

Avant tout, une considération préside à l'attribution des permissions : la longueur de la présence des hommes sur le front. Ceux qui sont partis dès le premier jour seront de préférence favorisés les premiers, et ce sera toute justice. Tel homme qui était encore à son dépôt il y a deux ou trois mois, ne saurait s'étonner de se voir préférer ceux qui, depuis le 1er août 1914 n'ont pas revu leur foyer, ni embrassé leur mère, leur femme, leurs enfants. On tiendra compte aussi des citations à l'ordre de l'armée, de la division, de la brigade, du régiment.

Si l'on calcule sur la base de deux millions d'hommes repartis sur le front, et à supposer que dix mille hommes soient rendus libres pour cinq jours, y compris un jour de voyage, cela distrait du front chaque jour cinquante mille hommes, et il aura fallu pour que chacun des deux millions d'hommes ait profité du congé, six mois et demi.

Il se peut que cela soit réglé plus vite,mais on voit la complexité du problème.

L'Italie en Guerre

Communiqué officiel italien

Rome, 8 Juillet.

Communiqué du grand état-major italien du 8 juillet :

Dans les dernières vingt-quatre heures, il n'y a eu aucun événement remarquable présentant une importance particulière.

L'action sur les différents fronts continue de se développer régulièrement.

Signé : CADORNA.

Le Torpillage de l'« Amalfi »

Rome, 8 Juillet.

On mande de Venise au *Giornale d'Italia* que l'*Amalfi* fut torpillé à 30 kilomètres des côtes, à 7 heures environ. La gravité de la voie d'eau ne permit pas que l'on essayât de sauver le navire.

Les ordres pour le sauvetage de l'équipage furent donnés aussitôt. L'*Amalfi* coula en moins d'une demi-heure. Les autres navires de la division navale arrivèrent en toute hâte pour recueillir l'équipage.

Cinq cents hommes ont été sauvés. Deux navires-hôpitaux ont été envoyés de Venise.

Un Dépôt de benzine à Santa-Severa

Rome, 8 Juillet.

Le *Giornale d'Italia* dit qu'il reçoit de Civita-Vecchia la nouvelle que les autorités militaires ont fait procéder au séquestre d'un dépôt de benzine à Santa-Severa, près le bord de la mer. Le dépositaire n'a pas pu justifier les motifs de la présence de ce combustible en cet endroit.

Grave Révolte de Territoriaux autrichiens

Varsovie, 8 Juillet.

Czenstckova qui est occupée maintenant par des hommes de la landsturm allemande, les troupes de la ligne ayant été dirigées vers la Galicie, a été le théâtre d'une mutinerie très grave.

Un officier a tiré un coup de revolver contre un homme de la landwehr, qui avait refusé d'aller à pied à la station de Guerbi. Immédiatement, la troupe s'est mutinée et a tué à coups de baïonnette tous ses chefs.

La répression fut des plus sévères. Quatorze hommes de la landsturm furent fusillés, mais ces exécutions, loin de ramener le calme, ont provoqué une vive effervescence dans toute la division, qui forme actuellement la garnison de Czenstckova. Pour éviter le soulèvement de toute cette division, le général du corps d'armée a fait déplacer le général de division et tout son état-major.

La Récompense des braves

LEGION D'HONNEUR

Est inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur :

Pour la dignité de grand-officier : M. Micheler, général de division, commandant un corps d'armée, grièvement blessé.

CITATION A L'ORDRE DE L'ARMEE

Paris, 8 Juillet.

Parmi les citations à l'ordre de l'armée que publiera demain le *Journal Officiel*, nous relevons :

La compagnie 11/13 du génie, sous les ordres du capitaine Schnell : a accompagné l'infanterie pendant l'attaque du 6 juin, a subi de grosses pertes et s'est employée, sous un feu violent, à la destruction de trois canons qui avaient été enlevés à l'ennemi.

La compagnie 19/14 du génie, sous les ordres du capitaine Maître Devallon : a accompagné un bataillon de tirailleurs chargé d'une attaque, a travaillé sous un bombardement intense à établir des boyaux entre notre première ligne et les tranchées enlevées à l'ennemi ; y a réussi malgré des pertes sérieuses.

M. Gérard, capitaine, chef du service aéronautique d'une armée; M. Guillemeney, capitaine, adjoint au chef du service aéronautique d'une armée.

M. Audric, capitaine au 261e d'infanterie : A été tué à la tête de sa compagnie en débouchant d'un bois qu'il venait de franchir sous une grêle d'obus et de balles.

M. Delapierre, capitaine au 261e d'infanterie : N'a pas hésité, malgré un feu violent d'artillerie et de mousqueterie, à se porter à la lisière d'un bois pour juger lui-même de la situation, a été tué.

M. Quillien, capitaine, commandant l'escadrille 3 : Ne cesse de donner des preuves de valeur et de dévouement ; toujours le premier à partir à la poursuite des aéroplanes ennemis signalés.

M. Coupet, sergent, pilote-aviateur de l'escadrille 25 : Malgré un vent violent, qui maintenait son avion à peu près immobile et permettait à l'artillerie ennemie de l'encadrer de plus en plus étroitement, a continué sa mission; excellent pilote, inventeur et constructeur d'appareils spéciaux qui rendent à l'armée de réels services.

M. Delcamp, sergent, pilote à l'escadrille 25.

M. Gotarda, caporal au 143e d'infanterie : Blessé grièvement, a continué à exhorter ses camarades à se conduire vaillamment.

M. Trumelet-Faber, général de brigade ; A développé dans sa division territoriale une forte discipline et un excellent esprit militaire qui ont permis à cette troupe de prendre brillamment part aux opérations actives ; a été très grièvement blessé à son poste de commandement.

Le 5e bataillon du 3e zouaves : sous les ordres du chef de bataillon Charlet. Le 1er bataillon du 2e zouaves, sous les ordres du chef de bataillon Philippe. Le 1er bataillon du 2e tirailleurs de marche, sous les ordres du chef de bataillon Falconetti : Pour l'élan magnifique qu'ils ont montré dans l'attaque du 6 juin et la façon remarquable dont ils se sont servis de leur baïonnette, grâce à quoi ils ont infligé des pertes sévères à l'ennemi.

Le 6e bataillon du 264e d'infanterie, sous les ordres du chef de bataillon Moulin : Pour l'élan magnifique qu'il a montré dans l'attaque du 6 juin et pour avoir enlever deux lignes de tranchées.

Le 11e bataillon du 2e zouaves de marche, sous les ordres du chef de bataillon Cassaigne : S'est porté avec le plus beau courage à l'attaque d'un point d'appui fortement organisé ; a subi de grosses pertes sous le feu de l'ennemi, sans ralentir son élan.

M. Katz de Warens, capitaine au 22e d'infanterie coloniale : blessé à la jambe, a conservé son commandement et entraîné ses hommes sous un feu extrêmement violent; est revenu au front aussitôt guéri.

M. Caux, lieutenant au 22e d'infanterie coloniale : a rendu de très beaux services depuis le début de la guerre, et s'est distingué particulièrement par sa bravoure et ses qualités de commandement; a été grièvement blessé; revenu sur le front, s'est fait remarquer dans de nouveaux combats, où il a pris une part active à la prise d'un fortin.

M. Baron, maréchal des logis au 3e d'artillerie coloniale : sous-officier d'élite.

Les 18 avions pilotes et bombardiers du premier groupe de bombardement : ont effectué avec succès un bombardement sur d'importantes usines, accomplissant un parcours de plus de 400 kilom. au-dessus du territoire ennemi.

M. le commandant de Goys de Mezeyrac, commandant le premier groupe d'escadrilles de bombardement : officier de la plus haute valeur, a remarquablement organisé et commandé un groupe de bombardement. Le 27 mai, a emmené les 18 avions de son unité, bombarder avec succès des usines à 200 kilomètres du front.

M. Pierra, capitaine, adjoint au chef du service aéronautique au G. Q. G. : A rendu les plus grands services en collaborant à l'organisation de l'aviation; a pris part à un bombardement qui a donné de grands résultats, accomplissant un raid de plus de 400 kilomètres au dessus du territoire ennemi.

M. Féquant, capitaine; Aulien, adjudant, pilotes au premier groupe d'escadrilles de bombardement ; Colcombet, sous-lieutenant; Thévenard, sergent; premier groupe d'escadrilles de bombardement : Ont pris part à plusieurs opérations de bombardement accomplies dans des conditions périlleuses.

M. Mahieu, lieutenant, pilote à l'escadrille V. R. 103.

Dans le Caucase

— Communiqué officiel russe —

Pétrograde, 8 Juillet.

Communiqué de l'état-major de l'armée du Caucase, du 6 juillet :

Dans la région de la côte, duel d'artillerie.

Dans la direction d'Olty, une compagnie russe a attaqué soudainement deux compagnies turques, dans la région de Norchine, et a mis plus de cinquante Askaris hors de combat à la baïonnette. Le reste s'est enfui dans la région d'Awbazik et de Chariandagh.

Une offensive énergique prononcée par les Turcs, sur un large front, a été repoussée dans la direction de Meliazghert.

Des tentatives d'offensive turque, dans la région de Tsidratsor, ont été arrêtées.

Sur le reste du front, aucun changement.

La Maladie du comte Zeppelin

La construction des dirigeables suspendue

Zurich, 8 Juillet.

Le comte Zeppelin, tombé malade il y a quelques jours, se trouve un peu mieux. Selon l'avis des médecins, le danger d'un dénouement fatal est conjuré, mais il n'est guère probable que le comte soit jamais capable de reprendre la direction de construction des dirigeables.

Les travaux à Friedrischsafben ont été suspendus pour un temps indéterminé. On espère les reprendre avec l'aide d'un ingénieur qui, depuis des années, est l'homme de confiance du comte Zeppelin.

DOUCHES HAMMAM r.République,13-15

REMERCIEMENTS ET AVIS DE MESSE

M. et Mme Albert Delibes et leur famille remercient leurs parents, amis et connaissances des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été données à l'occasion du décès de leur fils **Ernest DELIBES**, mort pour la Patrie, et les prient de vouloir bien assister à la messe de sortie de deuil qui aura lieu le samedi 10 juillet, à 11 heures, en l'église Saint-Adrien (Prado).

AVIS DE DECES (Cadenet, Grenoble, La Seyne)

Mme veuve Enrione et sa fille ; M. et Mme A. Enrione ; Mme M. Enrione, professeur à l'Ecole normale de Grenoble ; M. M. Enrione ; M. et Mme Louis Menc, née Enrione, et leur fils ; M. Boy ; les familles Enrione, Boy Gabriel ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Emile ENRIONE

soldat au 44e bataillon de chasseurs à pied mort au champ d'honneur à l'âge de 28 ans, le 9 mai, leur époux, père, fils, frère, beau-frère, oncle, gendre, neveu, cousin et allié. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DECES

Mme Pierre Bidali, née Monaco ; M. François Bidali, receveur du Bureau de bienfaisance, et Mme François Bidali, née Brionne ; M. Simon Bidali, mobilisé au 114e territorial, et Mme Simon Bidali, née Monaco, et leurs enfants ; M. Emile Bidali, mobilisé au 1er génie, au front, et Mme Emile Bidali, née Es-Etienne, et leurs enfants ; les familles Bidali, Monaco, Brionne et Estienne ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de **M. Pierre BIDALI**, leur époux, frère, beau-père, grand-père, parent et allié, décédé dans la 73e année de son âge, muni des Sacrements de l'Eglise et prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui vendredi, 9 du courant, à 5 heures du soir, 174, boulevard Baille. On ne reçoit personne.

Mme veuve Eugénie Roux, née Colonna ; M. et Mme Antoine Roux ; Mme Marie-Berthe Roux, institutrice ; M. Arthur Roux ; M. et Mme Sébastien Colonna ; Mme Elisa Colonna ; les familles Roux, Colonna, Pic, Rigaud et Benzo ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de **M. Eugène ROUX**, leur époux, fils, frère, beau-fils, beau-frère, cousin et allié, décédé dans la 41e année de son âge, muni des Sacrements de l'Eglise. Les obsèques auront lieu aujourd'hui vendredi 9 juillet, à 9 heures 30 du matin, rue Monte-Cristo, 43. Il n'y a pas de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Les membres de la **Société des Commis et Employés** sont priés d'assister aux obsèques de **M. Eugène ROUX**, membre actif, qui auront lieu aujourd'hui vendredi 9 du courant, à 9 heures 30 du matin, 43, rue Monte-Cristo.

M. et Mme Marcel Combasson, née Pfluger et leurs enfants ; les familles Combasson, Berger et Brolle (de Saint-Etienne) ; Pfluger, Bonifay et Granoux ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de **Mme veuve

Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône

VOL QUALIFIE

La première affaire soumise hier à l'appréciation du jury amenait sur la sellette le nommé Rapéto Jean, 18 ans, charretier à Marseille, qui était accusé des faits suivants: Dans la soirée du 28 février dernier, des malfaiteurs masqués s'introduisaient par effraction dans le domicile des époux Aubertin, à Sainte-Marguerite. Après avoir menacé Mme Aubertin de la tuer si elle ne leur donnait pas de l'argent, ils s'emparèrent d'une somme de mille francs. Peu de temps après, l'accusé fut trouvé en possession de la moitié d'un des billets de banque volés qu'il essaya de négocier à la Banque de France. Pour sa défense, il a prétendu avoir trouvé ce billet sur la voie publique.

M. l'avocat général Arrighi a soutenu l'accusation. Mᵉ Moutou de Guérin a présenté avec habileté les moyens de défense de l'accusé.

Rapéto a été condamné à *deux ans de prison.*

LES DRAMES DE L'ADULTERE

Le nommé G..., âgé de 36 ans, maçon, demeurant à Marseille, comparaissait à la seconde audience pour répondre des faits suivants :

Dans la nuit du 28 décembre 1914, le sieur Fournel Jules se trouvait dans sa chambre, rue Bernard-du-Bois, 58, en compagnie de la nommée Alloïs Catherine, femme de l'accusé. G..., se doutant de cela, vint dans cet immeuble, enfonça le panneau de la porte de la chambre et tira plusieurs coups de revolver sur le couple. Fournel, atteint au ventre par un projectile, rendit rapidement le dernier soupir. La femme Alloïs ne fut pas atteinte. Le meurtrier, qui s'était enfui, fut arrêté par des agents de police.

Après le réquisitoire de M. l'avocat général Arrighi, Mᵉ Arnaud, du barreau d'Aix, a très éloquemment plaidé la cause de ce mari trompé.

G... a été condamné à *huit ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.*

COURRIER MARITIME

ARRIVEE DE COURRIER

Le *Sydney*, des Messageries Maritimes, venant de Salonique, est arrivé avec 253 passagers, au nombre desquels nous citerons MM. Steeg, chargé d'une mission, venant de Salonique ; le colonel Nicolayewitch, attaché militaire serbe ; le colonel Agoston, plusieurs médecins et dames de la Croix-Rouge, et des infirmières ; Gergotij, directeur du Crédit Lyonnais à Dédéagatch ; le capitaine Ward, courrier du roi d'Angleterre ; Lebouchez, mécanicien principal de la Marine ; le lieutenant de vaisseau Morrès ; l'officier d'administration Rossi, et enfin de nombreux volontaires grecs qui viennent prendre du service en France.

Aucun événement méritant d'être signalé n'a marqué la traversée du *Sydney*, qui avait une cargaison de 275 tonnes de marchandises diverses.

MOUVEMENT DES PORTS

Le mouvement d'entrées et de sorties dans les ports de Marseille a été, hier, de 26 navires, dont 24 vapeurs et 2 voiliers. Signalons :

A l'arrivée : le *Sydney*, Messageries Maritimes, venant de Salonique, avec 253 passagers et 275 tonnes tabac, cocons, lin, divers; le vapeur italien *Ustica*, de Gênes, avec 5 passagers, 644 tonnes sucre, sumac, divers; le vapeur grec *Telemachos*, de Livourne, avec du lest; le vapeur italien *Commandante-Bruno*, de Nice, sur lest; la *Ville-de-Madrid*, Compagnie Transatlantique, d'Alger, avec 850 tonnes primeurs, laine, vin, divers; la *Ville-de-Tunis*, Compagnie Transatlantique, de Bône, avec 128 passagers, 349 tonnes laine, vin, peaux, tabac, primeurs; le *Lacydon*, Transports Côtiers, de Nice, avec 9 passagers et 183 tonnes huile, vin, divers; la *Flandre*, Transports Maritimes, d'Oran, avec 20 passagers, 63 tonnes vin et divers, 40 bœufs, 5.000 moutons; l'*Omara*, Compagnie Mixte, de Toulon, avec 31 tonnes fûts vides; le vapeur norvégien *Bollefos*, de Saigon, avec 1.786 tonnes riz et divers.

Au départ : le vapeur espagnol *Ciervana*, pour Barcelone; le *Mansoura*, Compagnie Mixte, pour Tunis; le voilier italien *Volto-Santo*, pour Tunis; le *Félix-Touache*, Compagnie Mixte, pour Bône; l'*Emile*, Compagnie Transatlantique, pour Philippeville; le vapeur anglais *Gloria-de-Larrinaga*, pour Cette; l'*Yonne*, Transports Côtiers, pour Saint-Louis-du-Rhône; le voilier italien *Providenza*, pour Gênes; le vapeur espagnol *Castilla*, pour Séville; le voilier italien *Elisa*, pour Sfax.

Parti Socialiste (S.F.I.O.)

Fédération des Bouches-du-Rhône

CONSEIL FEDERAL DU 4 JUILLET 1915

On nous communique :

Le parti socialiste a tenu, dimanche dernier, 4 juillet, une importante réunion au siège fédéral.

Toutes les sections de Marseille étaient représentées, ainsi que la plupart des sections du département et notamment les sections d'Arles, Saint-Chamas, Martigues, Gréasque, La Bouilladisse, Salon, etc., etc.

Dans l'assistance, on remarquait la présence des citoyens Sixte-Quenin, député des Bouches-du-Rhône ; Clément Lévy, Saravelli, Maurel, conseillers généraux ; Canavelli, conseiller municipal, et Ceccaldi, conseiller d'arrondissement.

Le citoyen Bernard Cadenat, député ; Duverger, conseiller général, et divers autres élus, retenus aux obsèques des victimes de la catastrophe du boulevard de Roux, s'étaient fait excuser.

Le citoyen Clément Lévy présidait, assisté du secrétaire général de la Fédération, et des membres de la Commission exécutive.

La réunion de ce Conseil fédéral, comportait la discussion de l'ordre du jour du Conseil National du parti socialiste, qui doit tenir ses assises à Paris, le 14 juillet prochain.

Le secrétaire fédéral fit d'abord un compte rendu sommaire de la gestion de la Commission exécutive au cours de la douloureuse période de guerre. Les efforts faits par le Bureau fédéral pour associer la Fédération à l'œuvre de défense et de solidarité nationales dans le département des Bouches-du-Rhône y étaient relatés ; ce rapport fut l'objet de l'approbation unanime, et sur la proposition du citoyen Clément Lévy, un ordre du jour de confiance en faveur de la Commission exécutive, fut voté à l'unanimité des délégués présents.

L'assemblée aborde ensuite la discussion du rapport de la Commission administrative permanente, relatant et expliquant l'attitude du parti socialiste français, à travers la crise provoquée par la guerre.

Le citoyen Allène, secrétaire par intérim, donne lecture de ce long rapport, ainsi que de celui présenté par la Fédération de la Haute-Vienne. Ces deux rapports doivent faire l'objet de la discussion au sein du Conseil national.

Les citoyen Sixte Quenin, Clément Lévy, Ambrosini, Martin, Garibaldi, Bellaton, Cermolacci, Sénèque, Nolin, etc., et., exposent successivement leur point de vue.

En fin de discussion, l'assemblée se mit d'accord par un texte conciliant toutes les opinions émises. Les délégués au Conseil national s'inspireront de ce texte dans leurs votes.

Il résulte de cette réunion que la Fédération des Bouches-du-Rhône demande à ce que le parti socialiste continue à participer à l'œuvre de défense nationale, tout en mettant en œuvre les moyens à sa disposition pour amener le plus tôt possible une paix honorable et durable garantissant pour l'avenir le respect de toutes les nationalités, restant opposer à toute idée de conquête, et en répudiant toute exagération chauvine.

Sont désignés pour représenter la Fédération au Conseil national : Sixte Quenin, député ; Philippe Ceratti, ancien conseiller municipal ; Latières, et le secrétaire fédéral.

Une collecte est faite ensuite au profit du Comité de Solidarité Socialiste ; elle produit la somme de 19 fr. 65. Une somme de 30 francs est également votée pour la même Œuvre.

Le secrétaire fédéral prononce quelques paroles de condoléances émues en souvenir des membres de la Fédération morts au champ d'honneur, et la séance est levée à midi 30.

Parti Républicain Socialiste

Fédération des Bouches-du-Rhône

On nous communique :

Dans son assemblée générale du dimanche 4 juillet dernier, régulièrement convoquée par voie de la presse, conformément aux statuts, les représentants des diverses sections ont décidé à l'unanimité :

1° Qu'il y avait lieu de nommer une Commission provisoire pour la durée de la guerre, et qui aurait charge d'assurer le bon fonctionnement de la Fédération ;

PILULES DIGESTIVES FOSTER
(Toni-laxatives, Anti-bilieuses)
estomac, foie, mauvaises digestions, constipation, glaires, migraines, étourdissements, etc.
DANS TOUTES LES PHARMACIES ET PAR POSTE
H. BINAC, pharm., 25, r. St-Ferdinand, Paris.
1 fr. 25 le flacon de 50 pilules.

2° De relever le trésorier de l'obligation de recouvrer des diverses sections les quotités individuelles revenant à la Fédération, en conformité des statuts ;

3° De venir en aide, dans la mesure du possible, aux familles des mobilisés nécessiteux et de les aider eux-mêmes à supporter plus allègrement encore les fatigues de la guerre ;

4° De faire rentrer toutes pièces appartenant aux archives fédérales, et qui ont été confiées à divers par suite de l'ordre de mobilisation survenu tout à coup ;

5° De constituer une caisse de secours dans laquelle serait immédiatement versé le solde en caisse, et alimentée par des listes de souscriptions à créer à cet effet ;

6° Enfin d'adjoindre à la Commission provisoire qui sera nommée, un délégué choisi dans chaque circonscription du département par les sections de ces circonscriptions, qui agiraient comme commissaires enquêteurs, et pour la justification de la répartition des fonds réunis.

L'assemblée procède à la nomination de la Commission.

Son désignés à l'unanimité : Secrétaire général, A. Lanois; secrétaire adjoint, Plantevin; trésorier, Michel; conseillers, Pradin et Charin.

Avant de se séparer, les membres présents adressent un souvenir ému à la mémoire de tous leurs camarades tombés au champ d'honneur pour la défense de la Patrie envahie, et leurs meilleurs encouragements à tous ceux qui combattent encore pour le triomphe de la civilisation et la gloire de la France. — Le secrétaire général : *A. Lanois.*

L'AIR PUR DANS LES PINS !

On morcelle **une partie DE LA COLLINE GRANDVAL** (propriété Pessailhan), située derrière **l'Eglise de Mazargues, au milieu des pins,** air pur, panorama superbe sur la mer et la ville, terrain sec, à 10 minutes du tramway (terminus, à droite). Paiement 200 fr. à la prise de possession du terrain, le solde 10 francs par mois. S'adresser cours Lieutaud, 118, au 1ᵉʳ étage.

ANÉMIÉS
CONVALESCENTS
SURMENÉS
VIEILLARDS
Si vous voulez recouvrer vos forces perdues, si vous voulez régénérer votre sang et fortifier vos nerfs, mettez-vous au régime du délicieux
PHOSCAO
(Spécialité française)
LE PLUS EXQUIS Des DÉJEUNERS
Le PLUS PUISSANT DES RECONSTITUANTS
Conseillé par les médecins à tous ceux qui souffrent de l'estomac et de l'intestin ou qui digèrent difficilement.
Admis dans les hôpitaux militaires.
ENVOI GRATUIT d'une BOITE D'ESSAI
Bureaux : 9, Rue Frédéric-Bastiat. PARIS
En vente partout

Bulletin Financier

Paris, 8 Juillet. — On ne s'est aujourd'hui occupé presque exclusivement que des études auxquelles on s'occuperait de plus en plus activement pour aboutir à la liquidation de fin juillet 1915. C'est dire que les échanges ont été encore moins animés qu'hier. Le 3 % perpétuel est de nouveau lourd à 69 50 ; 3 1/2 % Amortissable, 91 45 ; Banque de France, 4580 ; Banque de Paris et des Pays-Bas, 869 et 864 ; Crédit Lyonnais, 1010 ; Union Parisienne, 535 ; Midi, 1000 ; Nord, 1290 ; Orléans, 1170 ; Nord-Sud, 105 ; Omnibus, 420 ; Thomson-Houston, 570 ; Suez, 4138 ; Extérieure Espagnole, 84 75 ; Russe 1891, 62 95 ; Russe 1906, 87 50 ; Naphte, 340 et 335 ; Briansk ordinaire, 304 et 303 ; Rio-Tinto, unités, 1550 et 1555 ; grosses coupures, 1540. Sur le marché en banque, la Hartmann reste à 360 ; Maltzof, 455 ; Toula, 1177 ; Lianosoff, 302 ; Debeers ordinaire, 282 ; Cape Copper, 70 ; Spassky, 55 25 ; Tharsis, 148 50 ; Utah Copper, 376 50 ; Goldfields, 34 ; Modderfontein B., 136 50 ; Platine, 425 ; Estrellas, 125 ; Malacca ordinaire, 114 50.

VERITABLE
TISANE
DES TREIZE PAQUETS
du PÈRE Blaize
CONTRE TOUS LES VICES DU SANG ET L'IRRITATION
Prix 0.60 le paquet ; par poste 0.90
Maison BLAIZE PERE, 4 a, r. Méolan
Le second magasin (par la rue de Rome)
Ne pas se tromper
REFUSER LES IMITATIONS

Bourse de Marseille du 8 Juillet

3 % Nominatif, 69 60. — 3 % au Porteur, petites coupures (5-10-20-30), 70 ; c. 100, 69 85 ; c. 200, 69 85. — 3 1/2 %, Amortissable (7), 91 35. — Espagne 4 % Extérieure, c. 480, 84 75. — Russie 5 %, 1906, 88. — Turquie (Dette convertie) 4 %, 60. — Crédit Lyonnais, 1005. — Panama, obligations et bons à lots, 100 75. — Rio-Tinto, 1558. — Ville de Marseille 1890 3 1/2 %, 440. — Société Marseillaise, act. lib., 500. — Compagnie de Navigation Mixte, 260. — Raffineries de sucre de Saint-Louis, 1215. — Immobilière Marseillaise, 480. — Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, 1135. — Société des Grands Travaux de Marseille, 690. — Produits Chimiques de Marseille-l'Estaque, 460. — Salins du Midi, act. de jouissance, 1640. — Ville de Paris 1865 4 %, 522 ; 1894-1896 2 1/2 %, 284 ; 1898 2 %, 329 ; 1910 3 %, 307 ; 1912 3 %, 25 fr. non vers., 223 50. — Communales 1879 2.60 %, cinquièmes, 93 50 ; 1880 3 %, 480 ; 1899 2.60 %, 356 ; 1906 3 %, 406 ; 1912 3 %, lib., 208. — Foncières 1879 3 %, 472 ; 1885 2.60 %, 359 ; 1909 3 %, 216 ; 1913 3 1/2 %, non lib., 401. — Nord 3 % anciennes, 360. — Paris-Lyon-Méditerranée 1852-1855 3 %, 360 ; fus. anc., 357 ; fus. nouv., 358 50. — Madrid à Saragosse 1re hyp., 3 %, 341.

Inouï et Merveilleux
Tous nos COMPLETS sur mesure avec essayage et devants incassables.
PRIX UNIQUE 45 fr.
A l'Inouï Tailleur MARSEILLE { Rue Colbert, 16. Rue St-Ferréol, 60. Bd de la Madeleine, 37
AVIGNON, TOULON, GETTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

ETAT-CIVIL

NAISSANCES du 8 juillet. — Benzi Jean, avenue d'Arenc, 13. — Biga Suzanne, rue Honnorat, 47. — Anfredi Marius, rue Peautrier, 25. — Paolaggi Marthe, rue Nau, 49. — Filosa Marie, rue Saint-Lite, 3. — René Jeannine, rue Montgrand, 31. — Raison Rose, Saint-Just. — Di Fonzo Louis, rue Fontaine-Saint-Laurent, 2. — Chevalier Franceline, rue Hoche, 26. — Durando Pierrine, boulevard Jourdan, 2. — Morlot Suzanne, rue Saint-Adrien, 9. — Rolland France, avenue Pierre-des-Moulins, 24 *b*. — Laborde Juliette, Les Crottes. — Ancillotti Yvonne, rue Clary, 21. — Bourrelly Clémence, Montredon. — Calzergues Victorine, rue Honnorat, 29. — Beaufils Roger, rue des Minimes, 10. — Jullien Marie, boulevard de la Blancarde, 126.

Total : 24 naissances, dont 6 illégitimes.

DECES du 8 juillet. — Olive Marius, 10 mois, Saint-Marcel. — Ghio Lucie, 82 ans, rue de Crimée, 132. — Allisio Marguerite, 70 ans, Sainte-Marthe. — Bindi Thérèse, 20 ans, La Cabucelle. — Chardilli Lucienne, 11 mois, rue de la Butineuse, 20. — Ceassaud Jean-Baptiste, 70 ans, boulevard Boisson, 79. — Pradelle Yvonne, 7 mois, rue du Musée, 14. — Pistre Zélie, 72 ans, rue du Levant, 3. — Gioberto Marie, 63 ans, Sainte-Marthe. — Comte Antoine, 75 ans, Sainte-Marguerite. — Caillol Joseph, 74 ans, boulevard du Musée, 7. — Pallanca Louis, 15 mois, rue du Jet-d'Eau, 2. — Lorenzi Jean, 35 ans, rue Clary, 29. — Boucher Séraphie, 45 ans, boulevard des Pins, 17. — Adoue Victor, 41 ans, rue Thubaneau, 12. — Servière Joséphine, 15 ans, La Tête-Noire, 14. — Perrée Antonin, 65 ans, Sainte-Marguerite. — Chatel Victor, 34 ans, rue des Economies, 25.

Total : 24 décès, dont 4 enfants, plus 2 mort-nés.

MALADIES : SECRETES ET DE LA PEAU. Guérison la plus sûre et la plus rapide par la Méthode Cassius *40 ans de succès*. Consultations gratuites, 13, rue d'Aix, Marseille. Envoi de la Méthode contre timbre-poste de 25 centimes.

AVIS AUX MERES DE FAMILLE
La FECULE GIDET Lacto-Phosphatée, la meilleure de toutes les farines pour l'alimentation de l'enfance, sera vendue pendant toute la durée de la guerre 0 fr. 60 la boîte de 300 grammes au lieu de 1 fr. 25.
Cette faveur, due à la générosité d'une personne protectrice de l'enfance, pour parer aux difficultés des circonstances pénibles que nous traversons, cessera avec les hostilités.
Dépôt : Pharmacie DIANOUX, Gd Chemin d'Aix, 30 — Marseille
et dans toutes les Pharmacies, Drogueries et Maisons d'Alimentation

ECOULEMENTS CAPSULES St-AMARIN anciens ou récents guéris en 3 jours, sans injection, par les PHARMACIE MEILHAN 8, allées de Meilhan, Marseille.

ASTHME la Poudre et les Cigarettes de l'Abbé Leroy arrêtent instantanément les plus violents accès d'Asthme, d'Oppression ou d'Etouffement, Toux rebelle. Leur usage journalier procure une guérison certaine. 1 fr. 60 la boîte expédiée franco contre mandat adressé à Gastinel pharmacien, 94 Rue de la République, 94, à Marseille.

DEMOISELLE instruite, désirerait emploi bureau, maison, hôtel ou leçons diverses. Ecr. X. Y. Z., bur. du journal.

MILITAIRE réformé p. suite de blessure mais encore valide, demande emploi de garde propriété ou de concierge. S'adresser à Mme veuve Ermite, 62, Grand'Rue, Marseille.

Mme Vve MARIA Consulte, réussit en tout 130, rue Sainte, 1er.

Appartements Meublés CHAMBRES & CUISINES 46, rue Fortia, 46

Ventes ou Achats de Fonds de Commerce

Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1909 *dans* le journal LE PETIT PROVENÇAL aux conditions de son tarif local ordinaire.

La loi stipule (article 3) que la publication doit être faite à la diligence de l'acquéreur **dans la quinzaine de la date de la signature de l'acte.** Cette publication **devra être renouvelée** du 8e au 15e jour après la première insertion.

L'extrait ou avis contiendra la date de l'acte, les noms, prénoms et domiciles de l'ancien et du nouveau propriétaire, la nature et le siège du fonds, l'indication du délai fixé pour les oppositions et une élection de domicile dans le ressort du tribunal.

MINISTERE DE LA GUERRE

SERVICE DE L'HABILLEMENT

Jeudi 15 Juillet, à 15 heures, à la 2me Sous-Intendance de Marseille, rue Sainte-Victoire, concours restreint pour la confection de :

25.000 vareuses cavalerie, en drap ;

60.000 vareuses, en toile kaki ;

48.000 pantalons, culotte toile kaki ;

12.000 toile culottes kaki, divisés en vingt-cinq lots.

L'administration fournit les boutons en corrozo des vareuses de toile.

Pour renseignements, s'adresser à la 2me Sous-Intendance. — Consulter les modèles au Magasin Général, rue d'Endoume, 39.

Mme Vve ANDREA La consulter c'est réussir en tout, 12, rue Châteauredon, 1er étage.

CHAMBRES meublées indépendantes pour hommes à louer. S'adresser boulevard Notre-Dame, 11, à la droguerie.

REFUGIE ouvrier peintre en bâtiments demande emploi. Ecrire Hôtel d'Orient, rue des Phocéens.

AUSTRALIE JEUNE GENEVOIS se rend en Australie se chargerait éventuel. de commissions, représentations, etc. M. Held, Hôtel de Provence, s'y adresser jusqu'à samedi soir 10 h.

SAGE-FEMME Mme Arnaud, 26, all. Capucines, prend pens. Consult. t. l. j. Discrétion.

Mme YRAM donne bons conseils, réuss. en t., 32 ans succès, tr. sérieux et honor. Pas confondre, rue d'Aubagne, 26, au 1er.

QU PINTO VENDE Ecriteaux et Enseignes en tous genres, sur cartons, calicot, etc. MAISTRE, place Préfecture, 1 MARSEILLE

CARTES POST. actualit. tx genr. dep. 2 fr. le cent. Echantil. 0.95. Bernier 47 r. Lancry Paris.

Le Gérant : VICTOR HEYRIES

Imp.-Stér. du *Petit Provençal* rue de la Darse, 75.

Feuilleton du *Petit Provençal* du 9 juillet

— 14 —

Fils de Française

Grand roman d'actualité

PREMIERE PARTIE

SOUS LA VOUTE DU CANON

La nuit est presque tombée. Le Xᵉ bataillon rompt le combat. Le canon cesse.

Comme nous abordons la petite rivière de la Dh... il se fait un mouvement derrière moi, et une voix forte crie :

« Tirez pas ! — Zouave !...

J'ai reconnu la voix. C'est celle du *Marseillais !...* Bonne surprise. Mais, le bougre, d'où sort-il ? Il marche à pied à côté de son glorieux canasson, qu'il tient par la bride. Couchée en travers de la selle, pliée en deux comme un sac de farine, une forme humaine, muette.

C'est le lieutenant indigène de tirailleurs, qu'il a ramassé sur le bord de la route.

Maintenant dégrisé, le *Marseillais* nous conte son extraordinaire odyssée.

Au moment du recul définitif, il a piqué des deux à travers bois, cherchant à gagner une maison, désertée par ses habitants, dont il savait, pour s'y être déjà remonté le moral avant le combat, la cave copieusement fournie...

En chemin, — les morts, hélas ! ne manquent pas, — il a regarni ses cartouchières.

La précaution n'était pas superflue.

Il approchait de la maison se pourléchant déjà les badigoinces, car il avait le gosier sec, — dommage ! — quand voilà qu'il entend des rires grossiers dont la provenance pour lui n'est pas douteuse... On « mâche de la paille », là-bas, — c'est des Boches...

Prudemment il va faire demi-tour... Mais, — ah ! — soudain partent des cris ! de ces cris qui vous vrillent les oreilles, que seule peut arracher à un homme une souffrance atroce, et entrecoupés de bordées de jurons, eux, bien français : « Tas de c..eci! tas de c...ela !... »

« Oh ! oh ! se dit le camarade, qu'est-ce qui se passe dans cette canfouine ?...

Il attache sa bête à un arbre, puis, rampant sur le ventre, le doigt sur la détente de son Lebel, se faufile avec précaution jusqu'à une haie entourant la cour de l'habitation, écarte le feuillage, — et alors !...

Alors, bon sang de bon sang ! quel abominable spectacle frappe ses yeux !...

Il y a là cinq uhlans de la garde, dont un sous-officier, et trois de nos lignards, trois blessés qui ont dû se traîner dans ce coin, à l'écart de la bataille, avec l'espoir d'y trouver assistance.

Deux sont en train de passer l'arme à gauche, — et ce n'est pas étonnant, s'ils ont eu à subir le même traitement que le troisième...

Non ! croirait-on jamais ce que ces ignobles brutes s'amusaient à lui faire, à celui-là ?... un caporal qui avait au cou un grand trou béant d'où le sang coulait, coulait ?...

Eh ! bien, ils l'avaient assis par terre, adossé à un poteau ; deux lui maintenaient chacun un bras ramené en arrière, — un autre les pieds — un quatrième lui agrandissait sa plaie avec les doigts, tandis que le cinquième, le sous-officier, regardait en buvant à la régalade un cruchon de liqueur !...

Est-ce imaginable des inventions pareilles !

Le malheureux, pâle comme un linge, se tortillait, avec des soubresauts terribles, hurlant, crachant, pour se soulager, toutes les injures possibles à ses bourreaux...

Crédié ! ce ne fut pas long !

Pan ! — pan ! — pan ! — pan ! — pan ! en cinq sec, les cinq misérables avaient leur compte.

Quant au supplicié, à bout de résistance, il s'évanouit entre les bras de son libérateur.

Le *Marseillais* le ranime en lui entontonnant dans la bouche le goulot du cruchon de liqueur, l'installe sur son cheval, et, sans plus se préoccuper de la cave, — oust ! — de la route !...

Mais la guigne s'acharnait après le pauvre mâtin de caporal. A quelques minutes de là, une décharge le tue raide d'une balle qui lui entre par une tempe et lui sort par l'autre, et le *Marseillais* n'a que le temps d'enfourcher sa bête pour se donner de l'air.

Plus loin, il avait trouvé le lieutenant et réussi à le convoyer jusqu'à notre rencontre sans aucun incident.

Le bougre conclut :

« Et voilà ! »

Là-dessus, nos lapins de se gondoler comme des tourtes.

Décidément, ce brave Marseillais, il n'y en avait que pour lui !...

Nous descendons dans la Dh... Les fusils sont passés en travers au sommet des sacs, les musettes relevées, le tabac retiré des poches. L'eau est glaciale, et nous en avons jusqu'au menton. Même, un zouave, trop petit, perd pied ; pour le tirer des herbes, on doit lui tendre la crosse d'un fusil.

A la sortie, la grande jupe est gonflée comme une outre. Mais l'outre se vide, bien vite par le trou spécial ménagé à la partie inférieure, et que, du nom de notre fameux général, qui s'avisa de cette disposition, nous appelons le « trou de Lamoricière ».

Cent mètres plus loin, nous traversons la ligne du chemin de fer de M... à D..., je crois.

A ce moment, sur la voie, devant nous, une immense gerbe de flammes jaillit comme d'un cratère, au milieu d'une détonation formidable, — c'est un vagon de munitions qui saute.

Nous rencontrons le Xᵉ de ligne. Les chefs recommandent : « Surtout ne leur dites rien... »

Quand les deux troupes se croisent, elles défilent l'oreille basse, muettes, puis prennent leurs dispositions pour la nuit.

On nous a fait reculer à quelques centaines de mètres des biffins. Ils occupent le flanc d'une colline, — nous le vallonnement que forme cette colline avec un pli de terrain.

Je me souviendrai longtemps de cette nuit !

Trempés des pieds à la tête, nous grelottons de froid. Encore heureux d'avoir conservé ma bouteille de rhum ! Je fais la distribution à ma section, — à ce qu'il en restait ! car, que de vides ! — Ils étaient contents, mes lapins ! Un coup de schnick, dans une occasion pareille, ça vous remonte. C'est comme une flambée dans une chambre froide.

Pendant ce temps, le capitaine procédait à l'appel.

Par parenthèse, le capitaine, ne m'ayant pas vu rejoindre, me croyait mort.

— Tiens ! Sermaize, fit-il, vous n'êtes pas tué ?.

— Pas encore, mon capitaine.

Quelle triste chose, que cet appel dans la nuit ! Le canon s'est remis à tonner, les obus ronflent, — boum ! boum ! — ponctuant les demandes et les réponses.

Pas de lumière, — défense même de fumer ! — A la clarté douteuse qui tombe d'un mince croissant de lune, le capitaine, sa liste sous le nez, épèle un nom :

— Un tel ?

— Présent ! répond une voix sombrée...

— Un tel ?

Silence de mort.

— Un tel ?

Silence...

Ah ! il y en a, comme ça, des manquants !

A chaque appel sans réponse, le capitaine fait entendre une petite toux sèche, — et reprend :

— Un tel ?...

C'est lugubre...

Manger ? — inutile d'y songer.

Et l'on se couche, — on s'affale sur la terre nue, tout équipé, le fusil entre les jambes, le ventre creux, la ceinture serrée à plusieurs crans, ne sentant même plus sa faim, tellement on est épuisé de fatigue !...

Toute la nuit, les obus passent au-dessus de nos têtes, manquant nos voisins du ...e, ricochant sur la crête en avant de leur cantonnement, pour aller se perdre en arrière de notre repli...

On dort tout de même, — à l'auberge de la belle étoile, — sous la voûte du canon...

Trois heures de sommeil, — d'abrutissement...

La journée fut chaude, — froide est la nuit...

IV

En Retraite

X... août. — Vers une heure et quart du matin, réveil. — Départ.

Arrivés entre C... et T..., nous reprenons contact avec l'ennemi, et le combat recommence. De plus en plus la fatigue se fait sentir.

Pendant le combat, des Taubes passent. On en descend un ou deux à coups de canon.

L'ennemi pousse toujours contre nous des forces écrasantes. — On repart...

On traverse des villages déserts, qui brûlent.

A Th... le... Ch..., nous restons un moment en arrière, tandis que se poursuit un formidable duel d'artillerie. Puis la retraite continue sur W..., où nous arrivons vers 9 heures du matin.

Là, nous échangeons quelques coups de fusil avec une forte patrouille de uhlans. Nous en descendons pas mal. Avec leur grand manteau qui, par le déplacement de la course, s'amplifie démesurément, ils donnent l'impression d'un énorme oiseau qui fond sur vous, ailes déployées, puis, soudain, tombe et reste immobile sur le sol, ramassé, tout petit, tandis que le cheval détale dans un galop affolé...

MAXIME AUDOUIN.

(La suite à demain.)

Annonces Economiques "Classées"

DEMANDES D'EMPLOIS

La ligne 0 fr. 50, minimum 2 lignes

HOMME à tout faire, références, demande emploi. S'adr. ou écrire à M. Thorel Aug., rue Bossuet, 24.

DEMOISELLE, 40 ans, seule, cherche place connaissant travail d'intérieur et cuisine, irait au dehors. S'adresser Mme Valière, coiffeuse, rue Vincent, 105.

HOMME, 30 ans, Espag., conn. très bien français, anglais, italien, sténo, sér. réf., dés. emp. Ecr. Simo Bofarull, p. r. Colbert.

DEMOISELLE élevée dans institution de premier ordre, brevet, très musicienne, cherche occupation. S'adresser 50, rue Consolat, 3e étage, de 2 à 4 h.

EXEMPTE, conn. commerce, douanes, régie, octroi, réf. Ecrire Arthur, r. de la Darse, 53.

VEUVE certain âge, très bon. réf., désire pl. chez pers. seule. Ecrire Argaud, rue de la Grande-Armée, 10.

CUISINIER, 50 ans, bonnes réf., dem. place dans hôtel, prét. modestes. S'adr. ou écrire bar Modeste, même rue.

DAME, 37 ans, bonnes références, bien au courant soins ménage, dem. place, chez une ou deux personnes, irait au dehors, Mme Granier, rue Moullet, 10.

DAME anglaise, dactylographe, cherche emploi bureau, connaissant plusieurs langues. F. V., 52, rue Tapis-Vert.

MONSIEUR connaissant le français, l'italien, l'espagnol et la comptabilité, cherche occupation. Ecrire ou s'adresser rue des Enfants-Abandonnés, 13, J. G.

MILITAIRE réformé p. blessure guerre, encore valide, 30 a., marié, 1 enfant, demande empl. concierge ou autre. Ecr. C. A. 15.496, poste rest. Colbert.

DAME, 35 ans, cherch place chez pers. seule. Ecrire Mme Biguet, grand chemin d'Aix, 114.

HOMME 40 a., conn. français, angl., ital., sachant conduire, dem. place livreur ou autre. Cellat, rue des Vignes, 8.

CHAUFFEUR auto cherche place. Ecrire M. Meffre, 140, boulevard Baille.

OFFRES D'EMPLOIS

ON DEMANDE des journaliers pour la manutention à la gare d'Arenc.

CHAUFFEUR sérieux, expérimenté, quelque peu mécanicien, avec références, est demandé, 93, rue Marengo.

BONNE capable, avec références, est demandée chez magasinier, 17, Grand'Rue, mag.

GARÇON de bureau, aide-magasin, robuste, actif, honnête, est demandé, références exigées, Castelbon, 25, boulevard de la Corderie.

OUVRIERES sérieuses demandées pour le papier à cigarettes ; on met au courant, trav. propre, facile à apprendre, bien rétribué après l'avoir appris, 7, rue Marius-Jauffret.

JEUNE bonne réfugiée ou orpheline de préférence, demandée, 47, rue Nicolas, 3e, de 10 h. à 3 h.

EMPLOYE, 16 à 18 ans, jolie écriture, connaissant dactylo, demandé, présenté par ses parents, de 2 h. à 4 h., Arnaud, rue Villeneuve, 2, au 2e.

OUVRIERES pour le caleçon demandées, bien payées, 48, boulevard Rougier, Blancarde, rez-de-chaussée. Pressé.

BONNE ouvrière repasseuse demandée, travail assuré, 32, rue Puvis-de-Chavannes, magasin.

BONNE à t. faire, réf. exig., 20 à 30 ans, est dem. banlieue, Saint-Barthélemy, campagne Julien. S'adr. bar terminus.

HOMME de peine sérieux, connaissant travail grains est demandé. Dupont, 90, gd chemin d'Aix.

JEUNE FILLE de 14 à 15 ans demandée pour faire les courses, 3, cours Belsunce, mag.

OUVRIERES modistes pour béguins et chapeaux d'enfants ; une ouvrière lingère et une mécanicienne ; des ouvrières sachant tricoter au crochet et une apprentie payée demandées chez Cohen, 25, rue Tapis-Vert.

BONNE à tout faire couchée demandée, Pension pour les deux sexes, bd Michelet et bd Barral, 2.

JEUNE commis pour les courses demandé, Bauza, fruitier, rue Paradis, 49.

APPRENTIE tailleuse pour faire les courses payée de suite et une bonne à tout faire de 35 ans demandées, rue Saint-Ferréol, 69, 2e.

LOCATIONS

GRANDE et jolie chambre meublée, indépendante, cabinet de toilette, penderie, électricité à louer, 57, rue Saint-Jacques.

A LOUER 46, rue Fortia, joli appartement meublé au 1er étage, comprenant 2 grandes chambres, belle cuisine, cour, eau et gaz. Chambre et cuisine meublées, 50 fr. par mois. Jolie chambre à 40 fr. par mois.

A LOUER pour la saison d'été, appart. 4 pièces, à la camp. S'adr. bd Boisson, 5, 1er.

BELLE CHAMBRE indépend. meub. à louer en fam., r. Longue-des-Capucins, 9, 1er.

VILLA meublée et campagne pour élevage ; un meublé centre ville demandés, Agence de location, 156, à La Rose.

A LOUER grande et petite chambre meublée indép., 81, cours Pierre-Puget, 1er.

BELLES CHAMBRES meublées à louer avec ou sans pension, électricité, 40, bd du Jardin-Zoologique, 1er étage.

PROPRIETES

A VENDRE plusieurs villas et campagnes à viager. Agence de location à La Rose.

OCCASIONS

MACHINES A COUDRE depuis 25 francs, bonnes occasions, 43, Grand'Rue, 2e étage.

GLACIERE état neuf à vendre, cause départ, charcuterie, 67, Grand'Rue.

A VENDRE attelage d'âne et poney, avec fourragère et voit. angl. ; 40 voitures neuves et d'occasion ; camion à crapaud et à ridelle ; **break sulky,** dresseuse, grande et petite fourragère pour âne et poney ; voit. pour âne et poney, voit. et boghei pour boucher ou laitier, charrette et tombereau, harnais neufs et d'occasion. Carvin, 26, avenue de la Capelette.

BICYCLETTE dame neuve, gd luxe, roue libre et frein, prix défiant toute concurrence. Voir Visserot, 4, rue Peirier.

2.000 METRES courroies neuves ou d'occasion en cuir et coton. Trouillet, Sorgues (Vaucluse).

CAPITAUX

5.000